

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
 M. ARLINDO VIEIRA, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROJET DE RÉAFFECTATION DU BÂTIMENT DU
1420 BOUL. MONT-ROYAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 9 mars 2009, 19 h
Centre communautaire intergénérationnel
999, avenue McEachran
Métro Outremont

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 9 MARS 2009.....1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....1

PÉRIODE DE QUESTIONS

GUY MARCHAND.....3
PIERRE LABELLE8
DOMINIQUE LAPERLE14
MARC RENAUD19
RICHARD BERGERON30
MADELEINE SAUVÉ40
MICHEL SEYMOUR ET DANIEL TURP47

MOT DE LA PRÉSIDENTE

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

5 Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée de consultation publique qui est la première de séances au cours desquelles nous allons entendre vos opinions sur le projet de réaffectation du bâtiment du 1420 boulevard Mont-Royal.

10 Mon nom est Jocelyne Beaudet, je suis commissaire à temps plein à l'Office des consultations publiques de Montréal et la présidente de l'Office, madame Louise Roy, m'a confié la présidence de cette commission. La commission est également composée de maître Arlindo Vieira, avocat et commissaire également à temps partiel à l'Office.

15 La commission est appuyée dans ses travaux par madame Lise Naud, analyste et secrétaire des commissions. À la table d'accueil, permettez-moi de vous présenter monsieur Faustin Nsabimana et monsieur Nathan Lee, ils sont là pour vous accueillir et vous donner toute l'information disponible. C'est monsieur Gilles Vézina, qui est attaché de recherche et de documentation, et qui est la personne que vous devez contacter si vous avez besoin de renseignements supplémentaires. Les coordonnées de l'Office se trouvent dans notre
20 dépliant que vous pouvez trouver à la table d'accueil.

Nous avons également comme conseillers de la commission, monsieur Peter
25 Jacobs, professeur titulaire à l'Université de Montréal à l'École d'architecture et de paysage de la faculté d'aménagement et monsieur Richard Brunelle qui nous assiste dans notre réflexion sur tout ce qui regarde le contexte réglementaire.

Ce soir nous avons aussi avec nous monsieur Luc Doray, directeur administratif et
30 secrétaire général de l'Office, qui s'occupe aussi de tout ce qui regarde les communications et les relations avec les médias.

La première partie de la consultation publique qui est d'information a été tenue les
35 16, 17 et 18 février derniers ; la deuxième partie de la consultation qui débute ce soir a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion et d'émettre leurs commentaires.

Les représentants de la Ville et des arrondissements n'ont aucun rôle particulier dans
cette deuxième partie de la consultation ; s'ils le souhaitent, ils peuvent assister aux
séances, comme vous tous, à la présentation des mémoires, mais dans la salle seulement.

40 Je vous signale que tout est enregistré. C'est madame Louise Philibert la sténotypiste, et monsieur Lamontagne qui s'occupe de la sonorisation, donc, il y a un

verbatim et il y a une transcription aussi, orale. En général, le verbatim est disponible dans les 4 à 5 jours qui suivent les séances.

45 Alors les séances se dérouleront de la façon suivante : j'appellerai à tour de rôle les participants qui ont fait part à l'avance de leur intention de présenter un mémoire. Nous avons 22 intervenants qui se sont déjà inscrits, alors, on siègera également demain soir et mercredi soir. Nous avons reçu plusieurs mémoires qui n'auront pas de présentation verbale. Tous ces textes seront mis en ligne jeudi dans le site internet de l'Office. Pour les
50 séances d'audition, chaque intervenant dispose de 20 minutes pour présenter ou résumer son mémoire et répondre aux questions de la commission.

 Nous avons lu avec intérêt et attention vos mémoires et nous prendrons le temps d'échanger avec chacun de vous certains aspects ; nous essayerons de développer
55 davantage différents éléments que vous avez apportés. Ces échanges ne serviront pas à apporter un jugement sur vos positions ou à vous convaincre de changer d'opinion, mais notre mandat, je vous le rappelle, porte sur deux projets de règlement relatif au projet du Groupe immobilier Catania et nous devons également faire des recommandations à ce sujet à partir de nos constats sur les points que vous allez soulever lors de cette consultation et
60 sur l'analyse que nous en ferons.

 Alors la commission prendra possiblement plus de temps avec certains intervenants ; on va essayer de respecter l'horaire, mais s'il y a des retards, je vous demanderais votre
65 patience et votre indulgence.

 Pour nous il est très important de bien comprendre vos propos et les cheminements de vos réactions. Alors la commission ne veut pas couvrir à fond tous les sujets ce soir, mais je le rappelle, nous avons trois séances et nous espérons au cours de ces trois soirées de faire le tour du jardin.
70

 Je rappelle qu'il est important de maintenir un climat de respect mutuel et de courtoisie, d'éviter inutilement des réactions blessantes. Exprimer son opinion publique, c'est aussi accepter que d'autres soient d'une opinion différente de la sienne. Alors, pour cette
75 raison, je ne permettrai pas de manifestations, telles des applaudissements ou des remarques désobligeantes ou des attitudes méprisantes. Je pense qu'on va ensemble travailler pendant trois soirs pour essayer vraiment de regarder les tenants et aboutissants de ce qui est sur la table.

 Alors j'inviterais maintenant notre premier intervenant qui est monsieur Guy
80 Marchand.

 Bonsoir, Monsieur Marchand.

M. GUY MARCHAND:

85 (LECTURE DE SON MÉMOIRE)

(APPLAUDISSEMENTS)

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

90

Non, s'il vous plaît. Chaque mémoire a sa valeur, on le reconnaît, alors, on va essayer de travailler ensemble sans applaudissements, si vous le voulez bien.

95

Je vois que vos recommandations, vous demandiez au départ un moratoire, mais je pense qu'il y a eu un cheminement ?

M. GUY MARCHAND:

100

Il y a eu un cheminement, oui.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

On est beaucoup plus ferme dans ses propositions.

105

M. GUY MARCHAND:

Il y a une radicalisation, mais... c'est plus ferme, oui.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

110

C'est intéressant quand vous dites que la chapelle représente une des 7 églises de Rome, parce que, ce que je vous poserai moi c'est que vous considérez qu'elle ne doit pas être désacralisée finalement, et ce qui n'est pas le cas, l'hôtel central a déjà disparu.

115

M. GUY MARCHAND:

C'est pas qu'elle soit désacralisée mais c'est qu'en tant que.... moi je pense que c'est un bien patrimonial qui devrait être protégé, c'est ça que je veux dire.

120

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

C'est dans ce sens-là ?

M. GUY MARCHAND:

125 Oui, c'est dans ce sens-là.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

130 D'accord. Ce que j'aimerais regarder avec vous c'est deux principes, en fait, qui ont été mis de l'avant par la ministre, les principes 3 et 4. D'abord, la responsabilité partagée. Il y a une propriété collective, vous semblez, et vous n'êtes pas le seul, dire que l'université ou le milieu institutionnel a une grande responsabilité, comment vous la voyez cette responsabilité partagée ?

135 **M. GUY MARCHAND:**

Bien, moi je pense qu'un exemple c'est la recommandation que je fais, c'est-à-dire que le Gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et l'Université pourraient s'allier pour aller chercher les fonds qui manquent au Fédéral pour pouvoir faire la rénovation et faire la mise à niveau qui était nécessaire pour transformer cette... et faire en sorte qu'il y ait une sorte de cohérence sur le plan du campus. Alors, quand on parle de responsabilité partagée de propriétés collectives, c'est sûr que l'Université de Montréal légalement c'est une propriété privée, mais en même temps, je veux dire, c'est une institution publique, c'est quand même les gouvernements qui subventionnent ça en grande partie, et c'est une école, les gens entrent et sortent et tout, puis qui a une valeur patrimoniale et historique d'après moi à cause de sa situation à l'intérieur...et ça c'est une décision qui a été prise collectivement en 2005. Et l'Université de Montréal a été une des institutions des plus active pour l'obtention de cette chose-là, alors je trouve que sa décision de vendre va à l'encontre de ce qu'elle faisait depuis 20 ans. C'est ça qu'on trouve inadmissible. Moi je trouve inadmissible, mais je pense que les mille qui ont signé la pétition c'est la même chose. Et qu'il y a d'autres alternatives.

145
150
155 Il y a même une nouvelle alternative qui n'était pas là et dont pourrait se prévaloir la ministre pour décider de soit imposer un moratoire, soit tout simplement dire qu'il n'est pas question qu'elle s'attaque...de refuser le changement d'arrondissement, le changement de vocation c'est-à-dire.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

160 Quand vous regardez le 4^e point, qui est la pérennité à travers les changements, donc on est permis d'entrevoir qu'il peut y avoir des changements ; pour vous, quels

seraient-ils ? Est-ce qu'il y a une possibilité d'une privatisation d'une partie de la montagne ou ça doit rester complètement institutionnel, comme c'est présentement ?

165 **M. GUY MARCHAND:**

Moi je crois que les grands édifices institutionnels, on doit tout faire, tout mettre en œuvre collectivement, en partageant les responsabilités sur le plan collectif, pour essayer de préserver la vocation institutionnelle de ces édifices-là. Comme McGill se prépare à récupérer le *Old Vic* pour en faire un développement de son campus avec ça ; comme Concordia a acheté les Sœurs Grises, etc., etc.

170
175 Je pense qu'il y a quelqu'un qui peut piloter ça, c'est la personne qui est en charge du décret. Moi je considère que la ministre a une responsabilité sur le plan politique de faire en sorte de préserver ça le plus possible. Je pense que tout n'a pas été fait en ce qui concerne cet édifice-là de la part de l'Université de Montréal et que les autres partenaires devraient s'asseoir avec l'Université pour lui faire comprendre que ça pas de bon sens ce qu'ils sont en train de faire. Voilà.

180 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

Si on va à l'autre niveau pour regarder «Vision de l'Arrondissement» ou «Vision de la montagne», on parle le flanc nord est typiquement institutionnel, le flanc sud, il y a quand même aussi beaucoup de privé, la Ville a d'ailleurs vendu des immeubles sud de la rue Sherbrooke à des intérêts privés, est-ce qu'on doit comprendre que pour vous, vous éliminez complètement une possibilité qu'il y ait aussi du privé ?

M. GUY MARCHAND:

190 Peut-être pas complètement, mais en autant que possible. Je pense que tout n'a pas été fait dans le cas de cet édifice-là.

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

195 Vous insistez beaucoup sur la responsabilité de l'Université de Montréal au point de vue de la préservation du patrimoine historique et naturel à cause de son rôle sur la montagne, est-ce que, d'après vous, ça passe avant le besoin, par exemple, de locaux ?

M. GUY MARCHAND:

200 C'est que, en tout cas, pour ce qui est de cet édifice-là, ça répondait à un besoin de locaux et il y a aussi le fait que l'Université, la mission éducative de l'Université c'est pas

205 seulement de donner des cours, il y a comme une sorte de... j'appellerais ça de citoyen
corporatif modèle, elle est supposée de donner un genre d'exemple, d'après moi, sur le plan
de la société vers où on veut aller et ainsi de suite ; et je pense que c'est justement le rôle
qu'elle a joué pendant 20 ans en s'impliquant dans toutes les démarches pour obtenir ce
décret-là, puis là, une nouvelle administration arrive, puis en l'espace de deux ans, tout est
remis en question.

210 Pour moi, comme ancien étudiant de l'Université, diplômé de l'Université, j'avoue que
c'est un choc. Puis je suis pas tout seul, il y a plein de gens que ...

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

215 Qu'est-ce que vous répondez quand l'Université vous dit : «C'est bien beau, oui, on a
cette responsabilité partagée, mais nous n'avons pas les moyens» ?

M. GUY MARCHAND:

220 Bien, c'est justement, moi je dis à la ministre, il y a des nouveaux moyens qui s'en
viennent, puis c'est une raison en or pour justement intervenir, puis demander à l'Université
de refaire leurs devoirs, puis d'aller voir ce côté-là si c'est pas possible d'aller chercher les
fonds qui manquent.

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

225 Vous pensez que ça peut faire la différence ? Vous avez essayé de faire les calculs,
à peu près, les montants qui sont en jeu ?

M. GUY MARCHAND:

230 En tout cas, moi, ce que j'ai vu dans les journaux, c'est que juste pour les Universités
c'est deux milliards que le Fédéral va investir...

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

235 Dans tout le Canada.

M. GUY MARCHAND:

240 Dans tout le Canada. Quand même, l'Université peut quand même aller chercher un
bon montant puis... en tout cas, il y a une porte qui s'ouvre là, puis je trouve que la ministre
devrait s'en prévaloir.

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

245 Vous insistez un peu aussi sur l'importance de la chapelle, est-ce que c'est envisageable pour vous, par exemple, qu'une protection spéciale, spécifique, séparée pour la chapelle du reste de l'ensemble immobilier ?

M. GUY MARCHAND:

250 C'est toujours possible, mais je trouve que ça manquerait de cohérence. On risque d'avoir une chapelle... on peut peut-être envisager ça, mais pour moi ce qu'il y a, c'est la cohérence du campus de l'Université dans son ensemble, qui est, je pense, ça serait de vraiment sacrifier un morceau qui allait s'intégrer et en plus de ça qui s'inscrit pas seulement dans l'historique du campus, mais aussi dans l'historique de ce que l'Université a essayé de
255 toujours de promouvoir justement en s'impliquant avec les Amis de la Montagne pour obtenir ce décret-là depuis 20 ans, de promouvoir de nouvelles idées, autrement dit, une nouvelle philosophie sur le plan de l'intégration du patrimoine, de l'environnement puis du développement urbain. Puis là, elle s'en va complètement à l'encontre de ça, puis moi je trouve que c'est non seulement déplorable, mais personnellement, je trouve, je vais prendre
260 un gros mot là, je trouve ça scandaleux. Voilà.

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

265 Vous parlez aussi, vous faites un appel en quelque sorte aux grands donateurs ; concrètement, pouvez-vous expliciter un peu comment, je veux bien qu'il y en a certains peut-être qui vont vous écouter, qui sont ici ce soir... mais est-ce que vous envisagez quelque chose d'autre ...

M. GUY MARCHAND:

270 Je suis allé voir sur les deux sites internet, de l'Université et les Amis de la Montagne, puis quand on regarde les listes de donateurs, on se rend bien compte que c'est les mêmes, les plus importants sont les mêmes et qu'ils devraient être cohérents avec les dons qu'ils font, là, puis les intérêts qu'ils ont en faisant ces dons-là, c'est-à-dire que le
275 développement de l'Université de Montréal se fasse de la manière la plus harmonieuse possible avec les principes du décret. Puis que l'Université, en achetant cet immeuble-là en 2003, agissait justement dans ce sens-là et que là, le changement de cap à 180° s'en va complètement à l'encontre de ça.

280 Alors moi je suggère à tous ceux qui sont des donateurs de prendre leur téléphone
puis d'appeler l'Université, puis de demander une rencontre. Parce que je sais très bien que
c'est comme ça que ça marche.

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

285 Une autre question d'un autre ordre. Vous parlez de mettre tout ça à l'abri de la
spéculation foncière ; est-ce que vous considérez que le projet qui a été soumis, qui est sur
la table, constitue une forme de spéculation ?

M. GUY MARCHAND:

290 Bien, spéculation foncière, je veux dire ça... c'est certainement un développement
immobilier privé, puis que, je veux dire, et je pense que le promoteur compte quand même
faire sa part de profit avec ça. Voilà.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

295 Merci, Monsieur.

M. GUY MARCHAND:

300 Merci.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

305 Alors j'appellerais maintenant monsieur Pierre Labelle. Bonsoir.

M. PIERRE LABELLE:

(LECTURE DE SON MÉMOIRE)

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

310 Il y a deux choses que j'aimerais regarder avec vous. La première, je suis allée sur
le site de l'Université, je n'ai pas accès à tout parce que nous n'avons pas accès à tout parce
315 qu'on a pas de *ping* comme on appelle, de code d'accès, mais il y avait quand même un
document qui se réfère au campus Outremont où il a été attribué par l'Association des
architectes paysagistes du Québec le prix *Honneur National* au groupe qui a fait la
conception du campus. Si on regarde ça, on a l'impression que les tracteurs sont rendus
quasiment là.

320

Alors, pour moi je me suis posé la question, la pétition que vous avez commencé en janvier à recueillir les noms, est-ce qu'en tant que membre actif ou retraité de la communauté universitaire...

325

M. PIERRE LABELLE:

Actif.

330

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Actif. Vous avez eu connaissance de toutes les étapes, comment se fait-il que la mobilisation tout d'un coup se fasse en janvier 2009 ; je veux savoir si vous aviez déjà eu vent avant que cette vente-là allait se faire et comment ?

335

M. PIERRE LABELLE:

Comme professeur, pas du tout. Je l'ai appris par les journaux, autant le projet de vente du Mont Jésus Marie que l'acquisition de la gare de triage. Et en aucun moment, et je pense que les professeurs à tous les niveaux, je ne crois pas qu'ils aient été consultés, en tout cas moi je l'ai jamais été et je peux dire que je suis professeur titulaire et à l'Université depuis 35 ans.

340

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

345

Est-ce qu'il y a eu un communiqué qui a été émis pour dire qu'il y aurait la vente de cet immeuble-là ?

M. PIERRE LABELLE:

350

Aux professeurs ?

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Aux professeurs.

355

M. PIERRE LABELLE:

J'ai pas eu connaissance de ça. S'il y en a eu un, je le sais pas, j'ai passé à côté, ou... non.

360

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Ou est-ce qu'on pense que les professeurs vont toujours visiter le site de l'Université pour se tenir au courant de ce qui se fait comme développement ?

365

M. PIERRE LABELLE:

S'il y avait plus d'heures dans une journée, il me ferait plaisir de la faire, mais non, visiter les sites régulièrement, là... non. Écoutez, comme tout le monde, comme citoyen, j'ai appris les nouvelles par les journaux.

370

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

D'accord. Le deuxième point que je voulais regarder avec vous, je vois et c'est tout à votre honneur que vous avez fait partie du club du chancelier pour les dons.

375

M. PIERRE LABELLE:

Oui, j'ai évité de lire cette partie-là.

380

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Je la souligne. Je suis allée voir sur le site la liste des donateurs comme certains mémoires nous ont suggéré et je me demandais jusqu'à quel point vous avez été impliqué : est-ce que c'est seulement à titre de donateur ou si vous avez fait partie du conseil d'administration d'une fondation ou comment l'Université recueille ses dons ? Quelle est l'envergure des dons qu'elle reçoit par année, etc. ? Est-ce que vous pouvez répondre à ça ?

385

390

M. PIERRE LABELLE:

J'ai été directeur d'un département à l'Université pendant 8 ans, de 1992 à l'an 2000, et j'ai eu le bonheur et le privilège de mettre sur pied deux fondations dédiées à la recherche. Une qui s'appelle le FROUM en particulier, et le fonds de recherche en ophtalmologie de l'Université de Montréal qui est rendu, je crois, aujourd'hui, à 3 ou 4 millions dans ses coffres et dont les intérêts seulement servent aux projets de recherche en ophtalmologie. Et d'ailleurs pour mes efforts en tant que donateur et recrutement de donateurs au département d'ophtalmologie, l'Université, la faculté de médecine m'a remis un bel encadré pour ma participation au développement de la faculté.

395

400 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

Parmi les gens qui ont organisé la pétition et qui ont signé la pétition, est-ce que vous êtes consulté à savoir s'il y avait une démarche de collecte de fonds jusqu'où vous pourriez les impliquer, tout à l'heure, on a suggéré que si les gens qui écoutent, veulent
405 bien me téléphoner, mais pour vous, est-ce que... Premièrement est-ce que vous avez évalué le montant que vous auriez besoin pour prendre en charge cet édifice-là et deuxièmement, est-ce que vous pensez que l'Université de Montréal, au niveau de sa collecte de fonds, est assez bien organisée pour aller chercher quand même des montants qui pourraient friser le 200 millions ?

410

M. PIERRE LABELLE:

Bon, écoutez, question chiffres, j'aime mieux ne pas m'aventurer sur ce terrain-là parce que tout ce qu'on a eu comme chiffres, et vous en avez été témoin, Madame la
415 Présidente, c'est que c'est passé de 3000,00 \$ à 6000,00 \$. Comment il se fait ? Monsieur Catania nous a expliqué que ça avait coûté cher ces rénovations ; j'ai eu l'occasion de rénover deux maisons déjà dans le passé, des parties, et c'est vrai que ça dépasse toujours d'un 5 ou 10% nos prévisions. Mais qu'on passe de 300,00 \$ à 6000,00 \$ le mètre carré en l'espace de je ne sais combien de temps, sans explications, écoutez, c'est quelque chose
420 que je ne peux pas avaler, personnellement.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

D'accord. Est-ce que vous êtes un peu au courant par rapport à la collecte de fonds
425 qui se fait pour l'Université de Montréal en général, est-ce que vous avez déjà eu des contacts avec eux à savoir comment ils fonctionnent, est-ce qu'ils ont....

M. PIERRE LABELLE:

430 J'ai participé à la grande campagne il y a quelques années.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Est-ce qu'ils ont une grosse équipe de personnel permanent, je parle pas des
435 bénévoles, je parle des gens qui travaillent à plein temps sur l'organisation d'une collecte de fonds ?

M. PIERRE LABELLE:

440 Je pense qu'il y a une bonne équipe, oui. Évidemment, c'est une voie, les collectes
de fonds privées. Mais il y a aussi des programmes d'infrastructures dont on a parlé tout à
l'heure et il y a les investissements que le gouvernement peut choisir de faire. On a eu un
bel exemple hier pour les *Alouettes* ; j'aime bien les alouettes quand elles chantent, mais
aussi on pourrait faire des investissements dans d'autres secteurs aussi. Il y avait un beau
30 millions hier, je pense, du côté du versant McGill.

445

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

D'accord. Monsieur Vieira ?

450

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

Une partie de votre... enfin, il y a plusieurs aspects de votre...qui sous tendent votre
pétition, mais disons que le cœur c'est que vous êtes contre la transformation de ce que
vous appelez un bien collectif dans un bien privé. Est-ce que vous faites une distinction du
455 fait qu'une bonne partie de la vie utile du bâtiment, en fait, n'était pas un bien collectif non
plus, c'était un bien qui appartenait à une congrégation.

M. PIERRE LABELLE:

460

Oui, mais regardez ce qui s'est passé autour, regardez avec le Pavillon Marie-
Victorin, regardez avec l'École de musique Vincent d'Indy qui est devenue la faculté de
musique de l'Université de Montréal. Alors, tous ces bâtiments que les religieuses ont
développés au fil du dernier siècle, pour moi ça fait partie de notre patrimoine et tout
particulièrement le 1420, d'autant plus qu'il est maintenant la propriété de l'Université de
465 Montréal. Alors, il fait partie de notre patrimoine actuellement et il faut prendre les moyens
pour le protéger.

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

470

Est-ce que vous admettez ou enfin, le droit à l'Université de pouvoir changer d'avis
dans ses planifications, etc., ou dans ce cas-là...

M. PIERRE LABELLE:

475

On peut changer des planifications, mais des éléments majeurs comme celui-là, je
pense que ça implique toute la communauté universitaire. J'ai entendu, j'ai cru entendre un

soir «nous, nous sommes là pour administrer, vous vous êtes là pour enseigner», je pense qu'il y a une part pour les deux aussi.

480 **M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:**

Parce que, d'après vous la responsabilité dans la protection, la préservation, la conservation du bâtiment, les coûts ont-ils une considération là-dedans ?

485 **M. PIERRE LABELLE:**

C'est pas qu'ils ont aucune considération. Écoutez, si on installe des laboratoires pour faire de la physique nucléaire, je comprends que les coûts vont monter en flèche, mais c'était prévu que ce soit des résidences, des bureaux qui sont éparpillés un peu partout dans la ville actuellement, la faculté... L'Université, pour mes années d'enseignement, je vous donne un exemple, il y a deux mois, m'a remis un prix, le recteur de l'Université, je suis allé le chercher au coin de Jean-Talon et avenue du Parc, je pense que ce sont les Ressources humaines qui sont rendues là. Alors on ne peut pas me dire qu'on peut pas rapatrier ces gens-là au 1420 Mont-Royal. Et c'est comme ça à plusieurs endroits.

495

On n'est pas obligé de faire une infrastructure pour soutenir je ne sais trop quoi, écoutez, le bâtiment était occupé, je ne suis pas ingénieur en structure, mais j'imagine, on a fait des études aussi, on a dû tenir en compte tout ça.

500 **M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:**

Je poserais encore une autre question qui serait peut-être un peu théorique, mais pour voir votre réaction. À supposer que les conditions de conservation qu'on peut imaginer les meilleures pour l'Université de Montréal seraient quand même de loin moindres qu'un promoteur privé pourrait avoir pour la conservation comme telle du bâtiment ; est-ce que votre choix serait fait en partant de toute façon même si... en fait, on peut supposer que des fonds publics seront peut-être moindres qu'un privé serait prêt à mettre, vous irez quand même pour les fonds publics, quitte à ce que le bâtiment soit moins bien conservé ?

510 **M. PIERRE LABELLE:**

Je pense qu'il faut trouver les moyens de bien le conserver et pas seulement celui-là, les autres aussi, la faculté de musique... et il faut les entretenir ces bâtiments-là et faire en sorte, se débattre pour trouver les fonds pour les entretenir. La même chose va s'appliquer au pavillon principal dans 30 ou 40 ans si on ne voit pas à son entretien. Je pense qu'on doit voir à l'entretien du 1420 Mont-Royal.

515

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

520 Merci. J'appellerais maintenant monsieur Dominique Laperle.

M. DOMINIQUE LAPERLE:

(LECTURE DE SON MÉMOIRE)

525 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

530 Merci. C'est rafraîchissant de voir que la relève s'occupe du patrimoine matériel. Je pense on a eu à rencontrer de nombreux groupes qui s'intéressent à ça lorsqu'on a fait la révision de la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal, où il y a eu des représentants du patrimoine vivant et du patrimoine d'expression.

535 J'aimerais ça voir avec vous, vous semblez, et je veux m'assurer que je me trompe pas, vouloir donner une mission à l'édifice qui ne relèverait pas nécessairement de l'Université. Vous voulez possiblement en faire un centre de patrimoine vivant, que ça soit le milieu plus religieux et conventuel dans ce cas-ci qu'un centre de patrimoine d'expression et que l'Université aurait un rôle secondaire, est-ce que je me trompe quand je comprends, là, ce que vous essayez de nous présenter ?

M. DOMINIQUE LAPERLE:

540 Moi je pense que c'est un PPP, c'est-à-dire un partenariat public privé, mais je l'emploi dans le sens aussi culturel. C'est-à-dire, qu'il m'apparaît clairement que l'Université actuellement témoigne avec les chiffres qu'elle nous a donnés d'un manque de moyens financiers. Je ne mets pas en doute la parole de ces gens-là. Mais je pense que l'Université serait très certainement contente de pouvoir compter sur le soutien de tous les paliers de gouvernement et d'occuper une partie du bâtiment.

550 À partir de ce moment-là, rien n'empêcherait à ce qu'un OSBL ou un autre type d'organisme puisse en gérer une autre partie et puisse aussi œuvrer au développement. J'ai parlé ici d'une œuvre religieuse parce que ça s'inscrivait dans l'historique du lieu, mais ça pourrait tout aussi bien être autre chose centré sur le développement de la personne humaine sur le plan psychologique. C'est pas tellement important.

555 Ce qui est important, c'est que le lieu parle et soit utilisé dans un sens éducatif. Parce que, vous savez, le façadisme en architecture c'est une chose, mais je crois sincèrement qu'un lieu demeure vivant si on lui donne justement la chance de pouvoir voir

ses portes s'ouvrir et se refermer avec la venue de jeunes étudiants ou de personnes moins jeunes qui retournent sur les bancs d'école après leur retraite ou qui viennent simplement s'informer ou se cultiver.

560

Je crois aussi, et dans ma présentation c'est un objectif très important, et dans le document que vous avez reçu, vous aviez en annexe une photo aérienne qui représentait le cadre physique où on voyait le mont Royal, on voit la maison-mère, l'École de musique Vincent d'Indy, l'institut et le pensionnat au sud. Cette photo-là m'a frappé et m'a révélé l'ampleur du domaine ; m'a révélé aussi comment il est facile d'oublier ces empreintes. Rappelons que le simple nom «École de musique Vincent d'Indy», le nom a été donné à une rue, mais beaucoup de gens empruntent cette rue-là sans comprendre le sens de ce nom-là maintenant. Alors c'est facile d'oublier. Donc, pour moi c'est très important que de manifester par une action directe de tous les intervenants possibles, du milieu local, mais aussi des autres milieux, une volonté de préservation des lieux.

565

570

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Si on regarde au niveau, par exemple, d'un projet de commémoration, est-ce qu'on peut en faire un centre à formule PPP, comme vous dites, mais si on regarde juste l'aspect projet de commémoration, pour vous ce serait quoi les éléments à souligner ?

575

M. DOMINIQUE LAPERLE:

Les éléments commémoratifs à souligner. D'abord, le processus commémoratif est actuellement au cœur d'un litige, puisqu'on mélange beaucoup acte de mémoire et acte d'histoire, qui sont deux choses différentes. Néanmoins, je crois que si on parle de commémoration dans un sens *stricto sensu* historique, ben, il pourrait y avoir une section qui pourrait préserver certains acquis. Je dis n'importe quoi, par exemple, un centre d'archives consacré aux archives religieuses. C'est un problème qui s'en vient. Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir aussi un centre, ce qu'on appelle, je dis... un type de musée... qu'on a beaucoup là, ces petits musées qui sont des lieux, c'est pas un musée populaire, c'est des... éco-musées. Il pourrait y avoir un éco-musée au niveau du patrimoine religieux comme conventuel ou des communautés religieuses. C'est des réalités possibles. Mais moi je crois sincèrement que l'ensemble des acteurs de la région, du coin, doivent s'asseoir ensemble et discuter des possibilités pour construire ça.

580

585

590

Dans les représentations de la semaine dernière, je n'étais pas là, mais j'ai lu les comptes rendus et on disait qu'on avait communiqué avec l'ensemble des gens de plusieurs domaines pour voir s'il y avait des disponibilités. Là où j'enseigne, on n'a jamais reçu d'appel, et nous avons des partenariats avec l'Université.

595

600 Alors je pense qu'on a oublié un certain nombre de partenaires dans le cadre de la relance, il serait peut-être temps de le faire. Je pense qu'il y a beaucoup plus d'oreilles ouvertes qu'on le pense.

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

605 J'ai trouvé très intéressant le fil qui un peu par bout, en tout cas... l'héritage féminin du collectif de femmes qui nous ont légué cet ensemble. Le fait est qu'elles sont parties maintenant et que quelque part on n'a pas déjà effacé cet héritage-là ?

M. DOMINIQUE LAPERLE:

610 C'est effectivement une très bonne question. Quand on regarde les autres pavillons de l'Université de Montréal, le pavillon Marie-Victorin, puis le pavillon de la faculté de musique, l'héritage féminin n'est plus visible. Pour avoir été à la faculté de musique plusieurs fois, puis au département de l'éducation de l'Université de Montréal aussi, il faut parler aux gens pour leur dire, «savais-tu que ça autrefois c'était une cellule, ou c'était...» ça, les gens le savent pas. Alors effectivement, c'est un grand danger, la mémoire est courte.

615 Un projet comme celui-là, s'il est monté en partenariat, pourrait permettre de maintenir et de remettre à jour cette mémoire. Et on a beau dire qu'à chaque année on commémore le 8 mars, la Journée internationale de la femme, je pense que ça c'est quelque chose de très concret que de commémorer ou de voir à travers ce bâti-là il y a eu une expérience qui s'est faite au Québec de la part d'un groupe de femmes, qui a permis, je pense, une certaine forme de modernisation chez les femmes.

620

Alors, mais c'est sûr que, comme vous le dites, ça tient à un fil, mais c'est à nous de faire l'effort justement de le maintenir vivant ce fil-là.

625 **M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:**

630 J'aimerais aussi, vous le mentionnez dans une courte phrase, un peu lapidaire, là, que la transformation en condos de luxe n'est pas solution durable ; pouvez-vous nous expliquer un peu plus ce que vous voulez dire exactement?

M. DOMINIQUE LAPERLE:

635 Oui, tout à fait. C'est que pour moi la transformation en condos, en condominiums, va être pour les propriétaires un extraordinaire moment, ils vont pouvoir jouir d'un lieu formidable, mais ça sera une jouissance privée. Tandis que ce que je veux dire par mon

intervention, c'est que si on peut maintenir la transformation du lieu, ou maintenir le rôle éducatif du lieu, bien, on va maintenir dans le fond un développement durable ; c'est-à-dire que la mission, la pérennité de la mission éducative va se faire à travers de nouvelles œuvres.

640

Je ne pense pas que lorsque les religieuses ont créé cette maison-là, lorsqu'elles ont construit ça, elles n'ont pas envisagé qu'un jour elles allaient la fermer, je pense pas que ç'a été construit comme ça. Mais je crois sincèrement que si nous maintenons une œuvre d'éducation, une œuvre culturelle, une œuvre d'érudition à travers ces murs, nous allons, dans le fond, permettre un développement durable. Parce que c'est l'économie du savoir, c'est l'économie des têtes, et ce qu'on a dans une tête se transmet vers une autre et etc. Je pense qu'il y a là une richesse collective impalpable, mais qui va demeurer chez les gens et un lieu comme celui-là sera signifiant encore, pas pour quelques habitants, mais bien pour un ensemble de citoyens de la Ville de Montréal.

645

650

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

Est-ce que, je comprends que la mission des Sœurs des Saints noms de Jésus et de Marie était la fonction éducative et tout ça, mais qui ne se traduisait pas nécessairement dans ce bâtiment ; en réalité, le bâtiment a servi beaucoup à des fins de résidence, en fait, pour les sœurs. Est-ce que ça ne serait pas quelque part aussi...

655

M. DOMINIQUE LAPERLE:

J'enseigne dans un lieu où à une certaine époque 90 religieuses y habitaient. Dans le lieu où j'enseigne aujourd'hui, il n'y en plus une seule qui habite, mais il y a toujours eu de l'éducation. Il y a toujours eu ce partage des rôles dans les édifices religieux. Donc, un couvent, bien qu'effectivement on y retrouvait une fonction de dortoir, une fonction de logement, était bien entendu aussi un lieu où il y avait des activités. Alors c'est sûr, lorsqu'on regarde la maison-mère, il y avait un hôpital, il y avait un séniorat, c'est-à-dire pour les sœurs retraitées, il y avait...c'est clair qu'il y avait des étages entiers qui étaient consacrés à ça, on se mentira pas. Par contre, toute la façade Est, c'était le scolasticat, il y avait 100 jeunes filles qui rentraient par année entre 1925 et 19... bon, le début de la révolution si vous voulez, c'est au début des années 60 ; on avait en moyenne 100 jeunes filles qui rentraient ; on avait toutes les dames qui allaient suivre la formation de pédagogie familiale pour apprendre à coudre et apprendre à faire à manger ; on avait ces centaines de petits enfants qui allaient au Mont Jésus-Marie.

660

665

670

Alors c'est sûr qu'on pourrait, on pourrait essayer de chipoter les chiffres pour voir quelle était la proportion exacte des lieux habités et versus des lieux éducatifs. Mais je pense

675

qu'elles n'ont jamais conçu ces lieux-là pour n'être que des lieux d'habitat, c'était des lieux aussi...leur vie était l'éducation et l'éducation était leur vie. Donc, tout ça était en symbiose, si vous me permettez l'expression.

680

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

Vous semblez très optimiste aussi sur le fait de la manifestation rapide de différents paliers de gouvernement. Vous croyez que c'est réaliste dans le contexte actuel, notamment d'une certaine...

685

M. DOMINIQUE LAPERLE:

Je vous dirais ceci...

690

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

Laissez-moi compléter... Le fait que, en tout cas, d'après les réponses que nous avons eues de l'Université de Montréal, des efforts ont été faits et personne s'est manifesté intéressé, est-ce que ça vous....

695

M. DOMINIQUE LAPERLE:

L'été dernier, au moment où j'ai appris moi...moi j'ai appris aussi que le bâtiment allait être vendu par les journaux. J'ai réagi une première fois en publiant une lettre ouverte dans le journal *Le Devoir*. Quand j'ai publié la lettre ouverte, j'ai reçu le lendemain, ben, en fait dans la journée même et le lendemain, j'ai reçu 6 appels à la maison. Mon numéro de téléphone n'était pas attaché à cet article. Parmi les appels que j'ai reçus, j'avais un de mes anciens étudiants qui était attaché de presse pour le ministre Benoît Pelletier, et j'avais aussi une certaine personne à Outremont qui était rattachée au député d'Outremont qui m'a appelé aussi. Donc, très rapidement, quand l'article est paru, il y a eu des réactions. Ce que je tiens à dire, c'est que j'ose espérer qu'avec les manifestations qui sont faites depuis deux semaines, qu'on va se rendre compte qu'il y a peut-être une alternative autre à rechercher pour ce lieu.

700

705

710

J'ose espérer, ma nature étant positive, je crois profondément à ce que les gens vont prendre conscience rapidement et vont réagir. J'aurais bien voulu qu'ils agissent d'abord, mais ils vont réagir peut-être et nous proposer des alternatives ou du moins des rencontres pour mettre en place un nouveau projet. Je le souhaite.

715

Mon devoir de citoyen, c'était de manifester justement ce sentiment, ce besoin, il y a d'autres choses qui sont possibles. Et si la volonté est autre, je me plierai à cette volonté-là, mais j'aurai manifesté au moins l'idée qu'il y a quelque chose qu'il ne faut pas oublier derrière ça.

720

Je vous remercie beaucoup.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

725

Merci. J'inviterais maintenant monsieur Marc Renaud. Bonsoir, Monsieur Renaud.

M. MARC RENAUD:

730

Bonsoir, Madame la Présidente, bonsoir, Monsieur le Commissaire. Mon mémoire s'intitule «*Si on pouvait refaire l'histoire*», je ne le lirai pas entièrement parce que c'est beaucoup trop long, il y a trop de détails. Je voudrais me limiter à 10 minutes, comme je l'ai promis à monsieur Vézina de manière à pouvoir écouter vos questions ensuite.

735

La conjoncture actuelle semble la suivante. L'administration de l'Université de Montréal veut se départir coûte que coûte du 1420 Mont-Royal ; un promoteur immobilier est prêt à transformer l'édifice en condominiums, suivant un plan, somme toute, assez intéressant, bien qu'évidemment ça trahisse l'esprit des règlements qui veulent préserver le caractère public du mont Royal. Un référendum populaire pourrait être tenu sur les détails de ce plan, si j'ai bien compris les dernières séances, mais pas sur le changement de vocation. Bref, tout semble joué d'avance.

740

745

Mon propos vise à refaire l'histoire et à montrer qu'elle n'est pas terminée. Si l'Université de Montréal avait géré ce dossier avec le rayonnement international et la mission de son établissement en tête, elle aurait probablement mis en œuvre une stratégie autre que la vente avec le résultat net qu'elle pourrait aujourd'hui bénéficier des 2 milliards de rénovation des universités offerts par le plan de redressement économique du Gouvernement fédéral et donc finir de rénover l'édifice et en faire, comme c'était prévu au point de départ, le lieu principal pour la nouvelle École de santé publique de l'Université de Montréal, qui voulait être un des fleurons de l'Université de Montréal et par ricochet de la Ville de Montréal. On voulait faire de cette école-là une école qui soit aussi forte, aussi importante que celle de Berkeley ou d'Harvard. On l'a plaçait dans le Mont Jésus-Marie.

750

755

Or, aujourd'hui on promet à cet école l'exil au Centre-ville, à côté de l'hypothétique CHUM, loin de l'Université, de son campus, de ses étudiants, de ses bibliothèques et de l'atmosphère intellectuel propre à toute université digne de ce nom.

Si vous croyez que mes propos sont farfelus, je vous invite à examiner l'histoire de Concordia et du couvent des Sœurs Grises qui s'est déroulée dans les mêmes années avec des problèmes de financement comparables mais qui débouchera dans les prochains mois sur un résultat radicalement différent. Concordia y a déjà logé des résidences étudiantes ;
 760 l'édifice sera beaucoup plus rapidement que prévu, rénové pour recevoir la plus prestigieuse faculté de Concordia, celle des Beaux-arts, avec en plus un nouvel édifice adjacent pour lequel un concours international architectural va être annoncé à l'automne.

Pour en revenir à l'histoire de l'Université de Montréal, on peut en gros distinguer
 765 trois grandes étapes de l'histoire. La première étape s'est déroulée à l'été 2003 au moment de l'achat. Ça a été sur le campus un consensus extraordinaire, les gens étaient emballés par l'idée que l'Université compléterait son campus principal sur la montagne en habitant ce magnifique immeuble. Je ne vous en parlerai pas parce que j'en parle ailleurs dans le mémoire, mais c'est un peu de l'histoire connue.

Une deuxième étape où on a eu les premières rénovations particulières pour loger le centre de musicologie et pour amener des unités de santé publique, et les premiers déménagements se sont faits. Ils se sont ces déménagements-là dans une atmosphère extraordinaire. Les gens avaient le sentiment qu'enfin ils avaient les lieux pour rendre
 775 l'Université de Montréal importante à travers le monde et pour mieux contribuer encore à leur travail d'universitaires. Ça aussi, je ne vous en parlerai pas.

Par contre, ce dont je veux vous parler, c'est de la dernière, du dernier épisode qui commence à partir du printemps 2006, au moment où on commence à s'apercevoir que les
 780 coûts vont peut-être être plus élevés que ceux qu'on pensait. Donc, je vous parle de cette troisième période de l'histoire et je voudrais encore une fois vous raconter comment l'histoire aurait pu se dérouler complètement autrement.

Une nouvelle équipe de recteurs et de vice-recteurs qui s'installe en juin 2005. Au cours du printemps 2006, trois événements vont forcer une réévaluation de la situation et un réaménagement des stratégies. Le premier événement qui se produit, c'est la décision de ne
 785 pas construire le CHUM à proximité de l'Université de Montréal permet l'achat par l'Université de la cours de triage d'Outremont. À mon avis, c'est une décision sage qui sécurise l'avenir de l'Université et évitera à l'Université le destin extrêmement coûteux de l'Université de Toronto qui a été forcée de développer son campus dans Mississauga et Scarborough et de démultiplier à fort coût ses bibliothèques et ses services. Donc, premier
 790 événement : l'achat de la cours de triage.

Deuxième élément. Il était déjà devenu depuis un certain temps évident pour tout le monde que le pavillon Roger Gaudry, le pavillon central, malgré des rénovations de surface,
 795 n'était plus approprié pour des laboratoires scientifiques de haut niveau. La construction d'un nouveau pavillon des sciences devient une priorité urgente pour l'Université. Il reste une

place sur le campus, ça peut pas être le 1420, parce que l'édifice n'est pas capable de prendre le poids de tout ça, il reste un endroit sur le campus, on peut aussi penser construire ce nouveau pavillon dans le nouveau campus Outremont.

800

Finalelement, troisième événement, et on en a beaucoup entendu parler il y a quelques semaines. Au début 2006, une fois que les sœurs aient toutes quitté l'immeuble, les estimés plus approfondis des rénovations à faire ont révélé que les coûts de rénovation du 1420 ne sont plus de 3000,00 \$ le mètre carré, mais 5000,00 \$ du mètre carré - le 6000,00 \$, je ne sais pas d'où il vient, mais c'est au-dessus de 5000,00 \$. Et ce, sans penser à des fonctions autres que des bureaux et bibliothèques.

805

Par conséquence, le contrat des rénovations qui étaient déjà amorcées dans le 1420 est résilié en septembre 2006 et la nouvelle administration décide de jouer le tout pour le tout : on vend le 1420 et on met le cap sur le campus Outremont.

810

Examinons comment l'Université aurait pu se comporter autrement. La hausse des coûts de rénovations nécessitait sans aucun doute une action énergique de la part de l'administration de l'Université. Le pavillon des sciences devait être priorisé, mais il n'était pas nécessaire d'abandonner pour autant le projet d'une École de santé publique sur le campus ou celui de rénover le 1420.

815

Il y avait différentes actions à prendre. Première action : garder le contrôle. L'Université a fait une partie, mais pas tout. La première partie que l'Université devait faire c'était de mettre fin tout de suite aux rénovations qui étaient en train de démolir, en fait, une partie de l'édifice, pour y voir clair. La deuxième chose que l'Université aurait dû faire, mais n'a pas fait, c'est de fermer, couper le chauffage, enlever l'eau des radiateurs, pour toute la partie de l'immeuble qui serait pas occupée pendant un certain temps. Donc, première action : garder le contrôle.

820

825

Deuxième action : mettre au point une stratégie de rénovation et d'occupation par étapes, sur plusieurs années. Comme l'Université l'a déjà fait en ne construisant pas le quatrième étage du pavillon Bombardier, faute d'argent, on a construit un édifice pour pouvoir le supporter le quatrième étage quand on aura l'argent, et en mettant aussi un frein à la construction du pavillon Jean-Coutu quand il devint évident qu'il y aurait dépassement de coûts.

830

Cet étapisme dans la rénovation se devait d'être accompagné d'une attitude similaire dans l'occupation des lieux. D'abord santé publique et au complet, puis les habitants du pavillon Strathcona, les gens de musique qui avaient besoin de place, puis éventuellement ceux du pavillon Marguerite-d'Youville ou du pavillon 7077 de la rue du Parc. On aurait pu aussi envisager des résidences universitaires dont la demande est croissante partout

835

apparemment sauf à l'Université de Montréal. Et je peux vous dire pourquoi, j'ai couché là avec mon conseil d'administration, deux soirs, il y a un bruit terrible, c'est pas vivable.

840

Troisième action. Donc... deuxième action qui est de mettre au point une stratégie de rénovation et d'occupation par étapes, lentement. Troisième action : mettre au point une stratégie d'autofinancement sur le long terme. Ceci signifie le développement d'une vision du futur où la priorité est mise sur le recentrage de toutes les activités sur le campus principal, puis ensuite sur le campus Outremont. Le pavillon Roger Gaudry devra un jour voir sa mission redéfinie incorporant toutes les fonctions administratives et une partie des fonctions de recherche, par exemple, toutes celles qui sont dans le pavillon très excentré du 3744 Jean-Brillant. Sur ce campus en montagne qui est vraiment très difficile à réussir parce que c'est pas plat comme McGill, par exemple, où les gens se rencontrent peu, il est important

845

850

aussi de faire du pavillon central un lieu d'activités communes à l'ensemble du campus, comme des restaurants, des cafétérias, des lieux qui unissent l'ensemble du campus de l'Université.

Il faut aussi penser à vendre des conciergeries sur le boulevard Édouard-Montpetit, à vendre le 3744 Jean-Brillant qui est excentré et éventuellement même penser à vendre le pavillon Marguerite-d'Youville qui est aussi trop excentré, mais qui lui serait très facile à transformer en condominiums. Mettre fin aux baux de location, il y en a deux, il y a le pavillon Strathcona, il y a le 7077 du Parc. Finalement, l'Université aurait dû penser à louer certains des espaces à des groupes externes qui sont pertinents, par exemple, l'Institut national de santé publique du Québec est intéressé à louer des espaces. Donc, troisième action : avoir une stratégie d'autofinancement sur le long terme.

855

860

Quatrième action : monter un dossier de promotion du futur campus de l'Université de Montréal, une campagne de financement. Aucun donateur privé ne financera le déménagement de telles ou telles unités ; aucun donateur ne financera une programmation, comme l'a prétendu l'autre jour le vice-recteur exécutif. Mais aucun donateur ne sera insensible aux besoins de Montréal de se doter d'un campus universitaire francophone qui soit compétitif avec les plus beaux et les plus fonctionnels campus universitaires du monde. Ceci vaut autant pour le 1420 que pour le pavillon des sciences.

865

870

Preuve par l'absurde des erreurs de l'administration actuelle de l'Université, si on avait agi ainsi, l'Université de Montréal, tout comme Concordia et McGill, aurait aujourd'hui en main les éléments pour obtenir un financement externe substantiel, celui du nouveau fond de 2 milliards du Gouvernement fédéral. Malheureusement tel n'est pas le cas ; les dossiers ne sont pas prêts, tous les œufs ayant été mis dans l'obsession de la vente du 1420 et du développement du campus Outremont.

875

Pendant qu'il est encore temps, à mon avis, il faut essayer de sauver les meubles. Refaisons nos devoirs et demandons au Gouvernement fédéral d'être patient. Dans l'immédiat, il faut bloquer le changement de vocation de la maison-mère des Sœurs des Saints noms de Jésus et de Marie, qui fut aussi une école primaire prestigieuse pour les résidants d'Outremont et un hôpital de soins de longue durée, bref, un joyau pour les générations passées. Je vous remercie.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Merci. Il y a plusieurs éléments qu'on veut examiner avec vous. En regardant vos propositions, on se demande, puisqu'il y a eu quand même un comité qui a établi un plan directeur des espaces de l'Université de Montréal, il y a sûrement eu, ou il n'y a pas eu de consultation, s'il y a eu de la consultation, est-ce qu'il y a eu une écoute, parce que là on arrive avec finalement des scénarios, puis on se demande pourquoi ces scénarios-là ont pas été intégrés au plan directeur ?

M. MARC RENAUD:

Bien, c'est une très bonne question, mais malheureusement je n'ai pas la réponse. Moi je suis revenu au Québec, à Montréal, en septembre 97, j'ai passé 10 ans à l'extérieur de Montréal, et des étudiants comme des collègues de l'Université me disent : «Marc regarde donc un peu le dossier du 1420, il me semble que l'Université est dans la mauvaise direction. » En octobre 2007, j'ai publié un article dans *Le Devoir*, pour dire, à mon avis, l'Université devrait pas vendre. Un mois ou deux après, l'Université a pris la décision ferme de vendre l'édifice. C'est uniquement après ça que la consultation s'est faite, sur le plan de consultation d'aménagement des espaces. Donc, la décision était prise, il n'y avait plus moyen d'avancer, il y pas moyen de refaire ces suggestions-là. Est-ce que vous me suivez ?

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Oui. On essaie de comprendre ce qui s'est passé parce qu'il y a bien des inconnus. L'autre point, c'est par rapport aux subventions du Fédéral. Quand on regarde le document sur le site du plan d'action économique du Canada du budget de 2009, il y a 2 milliards de dollars pour les projets d'entretien, d'entretien et de réparation, alors, on se demande si le 1420 pourrait se classer.

M. MARC RENAUD:

J'ai parlé aux gens du ministère de l'Industrie et...

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

920

D'accord. Parce qu'on dit qu'on veut améliorer finalement des projets, c'est-à-dire qu'on veut subventionner des projets qui se consacrent à l'amélioration de la qualité des activités de recherche et de développement. Alors quand on a vu votre position dans le mémoire, on se demandait si vous aviez de l'information privilégiée qui porterait à croire qu'il y a une possibilité de financement.

925

Parce que quand on regarde le 2 milliards, il faut quand même penser que c'est pour tout le Canada. Comment ça va être attribué? Est-ce que c'est par le poids démographique? Est-ce que c'est par déjà des projets qui ont été déposés? Parce qu'on voit ici, là, les fonds pourraient par exemple appuyer la participation, puis on parle de toutes sortes de projets, de collèges, il y a rien au Québec.

930

M. MARC RENAUD:

Non, j'ai remarqué aussi. Mais ça ne veut pas dire, il est évident que le Québec peut faire des demandes. Les critères d'attribution sont clairs, j'ai le document devant moi, ils disent : «*L'attribution des fonds sera fondé sur le bien fondé et la pertinence des projets.*» Ce qui m'inquiète, c'est qu'en anglais les critères sont pas les mêmes : «*Allocation will be based on project merit and readiness.*» «*Readiness*» ça, ça veut dire la capacité d'agir tout de suite pour l'argent sorte. Ce qui, en français, je ne sais pas ce que ça veut dire, mais, bon.

935

940

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Quand il y a un budget, en général ça prend un an. Là je pense qu'ils ont bien dit, à la télévision, on a entendu que c'était très bientôt, alors «*readiness*» aussi m'inquiéterait, moi aussi.

945

M. MARC RENAUD:

«*Readiness*» m'inquiète parce que le dossier, contrairement au couvent des Sœurs Grises ou contrairement au dossier de McGill, ils sont pas prêts. L'Université s'est entêtée dans une direction, puis a fermé les livres.

950

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

L'autre chose, c'est que «*Les fonds serviront à payer jusqu'à la moitié des coûts*», ce qui veut dire que le Québec devrait verser l'autre moitié; alors ça, comment ça va s'intégrer?

955

M. MARC RENAUD:

960

Au Québec, des donateurs privés, encore une fois ça prend, comme je l'ai expliqué, ça prend un dossier de promotion. L'idée c'est de doter l'Université de Montréal d'un des plus beaux et des plus fonctionnels campus au monde. Et ça, c'est une idée qui peut intéresser plusieurs donateurs. Il faut pas parler des détails, qu'on va déménager de géographie, qu'on va déménager telle ou telle unité; l'idée c'est de parler du campus de l'Université de Montréal, du futur de l'Université de Montréal à l'échelle de la planète.

965

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

970

Et qui peut inclure le campus Outremont?

M. MARC RENAUD:

975

Absolument, absolument, j'ai aucun problème avec campus Outremont, mais il faut d'abord finir le campus principal. Je pense que le pavillon des sciences, ça sera probablement préférable de le construire sur le campus Outremont parce qu'il reste quasiment plus de place sur la montagne, mais là, on pourrait en parler longtemps. Mais pour moi ce qui importe, c'est de compléter d'abord le campus central. C'est évident que l'édifice Roger Gaudry doit être profondément rénové et changer de fonction, que toute l'administration universitaire doit être concentrée là, quelques fonctions de recherche, mais plus légères, pas de sciences naturelles; que le 3744 Jean-Brillant, qui est un édifice à l'autre bout du monde, soit rapatrié dans le pavillon central. Il y a toutes sortes de manières de faire, mais encore faut-il s'asseoir pour y penser, puis faire les calculs.

980

985

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Le pavillon Roger Gaudry a aussi besoin d'être rénové, est-ce que vous pensez que ça peut être la priorité par rapport à l'Université de Montréal pour aller chercher ces argent-là?

990

M. MARC RENAUD:

La priorité pour l'Université va d'abord être le pavillon des sciences, donc ça veut dire le pavillon Roger Gaudry. Mais il ne faut pas oublier le projet d'École de Santé publique, il faut pas oublier la valeur, non seulement patrimoniale, mais la valeur du site du Mont Jésus-Marie pour l'Université.

995

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1000 D'accord. L'autre, le troisième point que je voulais regarder avec vous, je sais pas si
 vous avez eu l'occasion de lire le Rapport Lemay, qui est sur le site de l'Université de
 Montréal, qui a été publié le 16 mars 2007, qui est une fiche technique des bâtiments de
 l'Université et qui évalue la vétusté de 39 édifices - l'histogramme de vétusté, je dois avouer
 1005 le 1420, mais je le sais pas - mais ce qu'il y a par rapport...ce qu'on nous donne par
 rapport au 1420, c'est que la vétusté fonctionnelle a trois triangles et ça, c'est le pire
 scénario sur les 39 édifices à revoir, on indique aussi que : «*Ce Pavillon ne serait pas
 propice à loger des laboratoires d'enseignement scientifique et de recherche, qu'il y a une
 présence d'amiante dans le bâtiment, que la capacité portante de la structure existante est
 1010 insuffisante pour supporter certains usages spécifiques et que les problématiques, entre
 autres la réhabilitation, seraient très onéreuses pour rencontrer le Code du bâtiment qui
 exige que l'édifice devrait supporter 60 livres par pied carré pour les classeurs de bureau et
 45 livres par pied carré pour le toit.*» Donc, il faudrait renforcer toutes les fonctions qu'on
 voudrait y aménager.

1015 Alors, en tout cas, moi je trouve ça...je me demande si c'est possiblement à partir de
 ça que l'Université finalement a pris sa décision, mais pour vous, vous semblez voir une
 fonction particulière pour le 1420?

M. MARC RENAUD:

1020 Il faut que ce soit, ça peut pas être faculté humide. Le document qui dit que ça
 peut pas supporter des ordinateurs puis des filières, ça se peut pas, écoutez, il y a eu des
 écoles là-dedans, il y a eu des lits d'hôpitaux, bon, il y a eu de l'équipement, ça se peut pas.
 1025 Ils ont déjà construit, je ne sais pas si vous avez visité récemment, il y a des colonnes qui
 ont été mises dedans pour supporter éventuellement la bibliothèque de la faculté de
 Musique, bon, il y a déjà des travaux qui ont été faits à cet égard-là.

1030 Je n'ai aucune idée dans quelle mesure ce document-là est trop catastrophiste.
 Non, il n'y a pas moyen de voir aucun document. Moi je me suis informé par tous les bords
 et de tous les côtés des chiffres précis de la rénovation : combien ça coûterait et pourquoi?
 Personne a jamais réussi à avoir les documents, sauf le comité exécutif de l'Université.
 Donc, est-ce que c'est à 130 millions? Est-ce que c'est 158 millions? On ne le sait pas.
 Mais il y a de l'expertise derrière ça, c'est pas normal que les professeurs soient pas
 1035 informés des détails un peu de ce projet-là qui nous concerne tous.

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

Quand vous dites, en guise de conclusion, «*Refaisons nos devoirs*», vous vous adressez à qui exactement?

1040

M. MARC RENAUD:

À l'administration de l'Université. L'Université, si elle ne fait pas des demandes de fonds au Fédéral, elle ne les aura pas les fonds. Pour ça, il faut présenter des dossiers extrêmement bien faits parce que la compétition va être féroce, comme c'est le cas dans le milieu universitaire de manière générale. Deux milliards ça semble beaucoup, mais divisez ça par petits morceaux, tout le monde veut avoir cet argent-là, il faut être très prêts, il faut avoir un argument puissant pour y arriver. Les gens de Concordia sont convaincus qu'ils vont avoir l'argent pour les Sœurs Grises, que leur dossier est très, très bien fait à tous les points de vue et que le Fédéral va être convaincu. Je l'espère pour eux. Nous les dossiers sont pas rendus là.

1045

1050

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

En quelque part, quand vous dites «Nos devoirs», est-ce que ça comprend un peu que ç'aurait dû être fait et ça pas été fait, les différentes actions que vous énumérées dans votre...

1055

M. MARC RENAUD:

C'est ça, exactement. Parce qu'il faut tout repenser en même temps. Pas juste de savoir combien ça va coûter rénover, il faut aussi savoir les finances, il faut savoir qui on essaie de convaincre de la beauté cet édifice-là et l'importance de le garder à l'Université de Montréal; il y a plein d'actions qu'il faut entreprendre.

1060

1065

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

Mais d'un autre côté, vous dites au Fédéral ou enfin, quelque part dans votre mémoire, soyons patients ou patientez un petit peu...

1070

M. MARC RENAUD:

À la fin, je dis, écoutez...

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

1075

...alors qu'il y a le programme qui semble avoir été mis sur place et c'est le contraire, parce qu'il faut faire vite à cause de la conjoncture économique, que ça ait un effet, un impact.

1080

M. MARC RENAUD:

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Et c'est pour ça que je suis inquiet du mot «*readiness*» dans le texte anglais du budget parce que le mot «*readiness*» renvoie à l'idée que si les projets ne sont pas prêts dans quelques mois, c'est fini.

1085

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

Ça serait quoi quand vous dites «soyez patients», c'est quoi votre horizon?

1090

M. MARC RENAUD:

Bien, on parle de quelques mots.

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

1095

Le parallèle que vous faites un peu avec le couvent des Sœurs Grises, sauf erreur, il a été classé par le ministère de la Culture; est-ce que pour vous c'est quelque chose qu'il faut considérer, une distinction à faire?

1100

M. MARC RENAUD:

Bien, il y a une distinction, c'est sûr, à faire. Sur le plan légal, le couvent des Sœurs Grises est un édifice patrimonial, mais le pavillon Jésus-Marie, le Mont Jésus-Marie, je sais pas pourquoi ça n'a pas été classé. Il faut aller voir, il faut aller voir la chapelle dont on a parlé auparavant, c'est extraordinaire; la salle des boiseries en haut, c'était extraordinaire. Écoutez, vous avez un édifice avec un sanctuaire d'oiseaux en arrière, une vue sur Montréal en avant, vous avez énormément d'espace, vous avez un édifice très chaleureux. Il faut passer aux actes, il faut le garder.

1105

1110

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

Supposons qu'une partie de ce que vous proposez va être fait, on va arrêter pour un bout de temps, on va essayer de faire toutes les actions que vous proposez, et, qu'en bout

1115 de ligne, l'Université vous dit «nous, ça change rien, la statu quo est inacceptable, on va vendre, si c'est pas à Catania, on va remettre en vente à un autre promoteur»?

M. MARC RENAUD:

1120 Ça, l'administration de l'Université a le droit de prendre ces décisions-là, c'est pour ça qu'il y a une administration, c'est pour ça qu'il y a un conseil, etc., l'administration universitaire a le droit de prendre cette décision-là. Mais à mon avis c'est une mauvaise décision. C'est une mauvaise décision pas pour ceux de notre génération, pour la génération future.

1125 Parce que c'est important de léguer un campus puis des édifices qui marquent l'imaginaire. On a, parce qu'on a un campus en montagne, un campus assez extraordinaire, il est très difficile à faire, allez voir la deuxième vague de construction en arrière, là, vous regardez ce campus-là c'est magnifique. C'est magnifique. Imaginez-vous un jeune étudiant à l'étranger qui fouille le site Web pour décider où il va aller étudier, et vous voyez un campus qui est formidable, bon, il y a celui de UBC... ben, peut-être j'irais à cet endroit-là. Il y a malheureusement pas de classification de la qualité des campus à travers le monde, j'ai 1130 cherché, puis j'en n'ai pas trouvé. Vous savez, on ordonne toutes les universités, etc. Mais la qualité des campus personne ne la cote. Pourtant, c'est important.

1135 Quand on visite l'Université, la première chose qui nous frappe c'est son environnement physique. L'UQAM et Concordia n'ont malheureusement pas encore de campus; Concordia va finir par en avoir un de la manière qu'ils approchent l'immobilier; l'UQAM, ça reste un campus de centre-ville éparpillé. Nous c'est un vrai campus universitaire de la tradition millénaire des universités. C'est tout.

1140 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

1145 Merci. J'appellerais la personne tout à l'heure qui s'est offerte pour informer la commission, oui, de venir apporter un complément d'information. Oui. Bonsoir, Monsieur, si vous pouviez vous identifier, s'il vous plaît.

M. DANIEL NADEAU :

1150 Oui. Mon nom est Daniel Nadeau, je suis professeur au département de physique de l'Université de Montréal et je vous remercie de me donner...je vais essayer de prendre juste une ou deux minutes, simplement pour répondre à votre question. Effectivement l'administration a fait des séances, qu'elle appelait des séances de consultation; cependant, mon point de vue, j'ai été à certaines de ces séances-là, ce n'était pas, à mon point de vue, des séances de consultation, pour deux points.

1155 D'abord, de la façon qu'ils présentaient les choses, lorsqu'ils nous présentaient un diagramme, ils avaient éliminé, on ne voyait pas du diagramme toute la partie Est du campus, c'est-à-dire les pavillons du 1420, le pavillon Marie-Victorin et le pavillon Vincent d'Indy, donc, eux, éliminaient déjà.

1160 Par ailleurs, l'ensemble des contributions, des commentaires des gens qui étaient là, étaient toujours : Maintenez le campus sur la montagne et maintenez la partie Est du campus. C'était vraiment, à 95% ou 97%, je le sais pas, mais c'était vraiment ...quasi unanime, je dirais. Or, on n'a vu aucune réaction, autrement dit, tout ce qu'on voyait c'était que l'administration, c'était les vice-recteurs qui étaient là, ils avaient leur idée et voulaient
1165 simplement faire passer leur idée. Donc, du point de vue de consultation, non, et du point de vue de est-ce qu'ils ont écouté, vous avez demandé s'il y avait eu une écoute, je dis que non. C'est ma réponse.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1170 Merci beaucoup, Monsieur. Alors nous allons prendre une pause et on va revenir dans 10 minutes.

PAUSE REPRISE

1175 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

Alors j'inviterais monsieur Richard Bergeron, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Bergeron.

1180 **M. RICHARD BERGERON:**

Bonsoir, Madame la Présidente. Alors, sur le même thème forcément. Au nom de *Projet Montréal*, tout d'abord j'aimerais souligner la pratique qui s'est instaurée ces dernières
1185 années de modifier systématiquement la réglementation... le Plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la part de la Ville et des arrondissements pour s'ajuster à chaque fois aux attentes des grands développeurs, qu'ils soient publics ou privés.

On le voit à nouveau dans ce cas-ci du 1420 boulevard Mont-Royal, on l'a vu plus tôt il y a quelques mois pour Griffintown, on l'a vu pour la Gare Viger, on le voit de manière
1190 systématique. Il nous apparaît qu'il y a un renoncement de la part de l'autorité publique, c'est-à-dire des arrondissements et la Ville de Montréal à leur prérogative dans leur... l'aménagement du territoire. Le Plan d'urbanisme existe pour prendre en compte la

1195 complexité des enjeux urbains et défendre, donner un minimum de cohérence au développement urbain d'une part, et surtout défendre l'intérêt public, l'intérêt commun, par le biais de cet instrument.

1200 Alors, en l'occurrence sur ce projet-ci, conjointement le promoteur et l'Université de Montréal demandent à l'arrondissement et à la Ville de modifier leur réglementation pour passer d'institutionnel communautaire à habitation.

1205 Notre première recommandation est que la commission recommande à la Ville et à l'arrondissement de ne pas modifier leur schéma, leur plan d'urbanisme et leur réglementation d'urbanisme.

1210 Par ailleurs, deuxième point de notre présentation, on a vu ces derniers temps, environ une quinzaine d'années, une sorte de surenchère interuniversitaire pour savoir qui construira le plus et le plus vite. Il y a comme une sorte d'hystérie développementale qui s'est emparée du milieu universitaire dont une large part, sans aucun doute, est tout à fait justifiée, mais aux vues des perspectives démographiques qui sont celles du Québec et de Montréal d'une part et d'autre part du constat que les inscriptions, autant dans les écoles primaires, secondaires et maintenant dans les Cégeps aussi, ont déjà commencé à diminuer et que l'on sait que sur l'horizon de réalisation d'un éventuel second campus de l'Université de Montréal, nous serions aussi pour le secteur universitaire une période probablement de déclin des inscriptions, il nous apparaît quelque chose...il faut marquer un temps d'arrêt, il faut freiner cette sorte d'hystérie développementale qui s'est emparée de l'Université.

1220 Alors pour ce qui concerne l'Université de Montréal, plus particulièrement, et le cas du 1420 boulevard Mont-Royal, prétextant ces besoins, à mes yeux, excessifs de développement, l'Université a d'abord acheté le 1420 Mont-Royal à la congrégation des religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie. Tout le monde s'est félicité lors de cet achat-là parce que c'était 350 000 p.c., plus ou moins, c'est d'un calibre comme acquisition qui paraissait être en phase correspondre aux besoins...paraissait être justifiée en termes de besoins pour l'Université, et surtout ça maintenait la vocation institutionnelle et enseignement de cet établissement, c'était dans la continuité géographique, à la fois de l'Université de Montréal et dans l'autre axe, l'axe qui va de la Côte-Sainte-Catherine jusqu'au boulevard Mont-Royal, le collège des Saints Noms de Marie et l'École Vincent d'Indy.

1230 Alors il y a un double axe institutionnel-enseignement, tout le monde s'est félicité en 2003 de l'achat de ce bâtiment par l'Université. Tout le monde a trouvé ça raisonnable. Bon, aujourd'hui, l'Université prétend d'une part que la difficulté de la transformation et ses coûts et surtout son deuxième campus auquel elle rêve pour la cours de triage d'Outremont est un site absolument immense, c'est 25 hectares; sans calculer les autres terrains en dehors du site lui-même, de la cours de triage elle-même. Alors c'est au bas mot 25 hectares, une

1235 capacité d'accueil de 1 million, 1 million et demi de p.c., sans aller dans des bâtiments de très grande ampleur.

1240 Il nous apparaît que les universités se sont un peu trop transformées en promoteurs immobiliers. Alors tout le monde s'était félicité en 2003 et là, au vue de ce caractère excessif des ambitions de développement et de la trahison, entre guillemets, du contrat moral passé avec les religieuses, parce qu'ils l'ont eu à un prix, les 15 millions de dollars, si je ne me trompe pas, de coût d'achat de l'immeuble, on a dit, j'en ai pas la preuve, mais on a dit à plusieurs reprises qu'il y avait des offres qui étaient supérieures en termes financiers, mais auxquelles les religieuses ont renoncé de bon gré parce que l'Université s'engageait, parce
1245 que c'est une université, à maintenir la vocation institutionnelle enseignement de l'immeuble. Alors il y a une trahison, non pas d'un contrat dans le sens légal du terme, c'est pas de ça qu'on parle, mais il y a une trahison du contrat moral passé à ce moment-là.

1250 Par ailleurs, même si l'Université a investi plusieurs, 12 - 13 millions déjà dans des travaux de transformation, on peut présumer que de l'œil de l'Université, même si le prix de vente a pas été rendu public, on peut présumer que c'est rentable. En multipliant le nombre de pieds carrés qui seront commercialisés, l'espace résidentiel par une valeur moyenne de 400,00 \$ au pied carré, ce qui apparaît un prix correct compte tenu des avantages qui vont être offerts aux futurs résidents en termes de qualité d'équipement à tous égards, on arrive à
1255 un projet de 100 -110 millions de dollars. On peut penser que comme l'immeuble est en excellent état et que sa transformation sera relativement facile à des fins résidentielles, que le prix de vente doit pas être inférieur à 40 millions.

1260 Donc, moi je pense que l'opération était rentable pour l'Université et que ce jeu, cette transformation, ce déploiement de la fonction universitaire vers la promotion immobilière par la biais de cette première opération a attisé la haute direction de l'Université de Montréal qui en sont rendus au point de dire : On a fait une première opération rentable, on va en faire une deuxième qui éventuellement sera beaucoup plus rentable encore.

1265 Parce qu'une fois que le Fédéral aura mis 20 millions pour décontaminer la cours de triage, comme l'Université le demande, s'appuyant sur sa vocation d'université, son prestige d'université, une fois que la Ville aura mis 30 millions pour amener toutes les infrastructures, refaire les accès au site, grosso modo c'est à peu près 30 millions de dollars. Je suis bien placé pour le savoir, puisqu'on en discute régulièrement au Conseil municipal de Montréal.
1270 Une fois qu'avec des fonds publics on aura valorisé le site de la cours de triage à la hauteur de 50 millions de dollars, de cette manière-là, ben, ces 25 hectares ils vont valoir beaucoup plus cher.

1275 Donc, dans 5, 8, 10 ans, quand on sera rendu là, subitement l'Université réalisera que c'est trop grand et, à nouveau, elle demandera à ce que la réglementation soit changée

pour se départir de quoi, 25, 50, 75% du site, avec des opérations similaires à celles qu'on a ce soir. C'est ce genre de penchant développemental, du jeu de promoteur immobilier qui a conduit au scandale financier de l'UQAM et la fameuse ardoise de 350 millions de dollars, que tôt ou tard le Gouvernement du Québec devra absorber.

1280

C'est un métier en soi que d'être promoteur immobilier et à la limite on pourrait peut-être parler de concurrence déloyale à l'endroit de la vraie industrie de la fonction immobilière. Probablement que... c'est juste une figure de style, mais serais-je promoteur immobilier que je penserais à poursuivre l'Université de Montréal pour avoir exercé une concurrence déloyale en 2003 et être en train d'en exercer d'une deuxième façon à la cours de triage.

1285

Alors la deuxième demande de Projet Montréal à la commission, c'est d'inviter l'Université de Montréal à plus de retenue dans ses ambitions de développement d'une part et de l'inviter de renoncer à cette tentation celle-là de jouer au promoteur immobilier. C'est un jeu qui peut paraître payant quand tout va bien, quand tous les morceaux du casse-tête tombent en place d'eux-mêmes, mais c'est un jeu, si on n'est pas...vous savez, c'est un jeu qui est assez cruel, parfois même pour les secteurs privés, pour les professionnels, pour ceux qui vivent de cette industrie-là. Et on a un précédent avec l'UQAM qu'il ne faudrait pas répéter. Alors c'est notre deuxième recommandation.

1290

1295

La troisième recommandation, elle est plus commune aux propos qui ont été dits ce soir. C'est de préserver ce grand ensemble institutionnel à vocation éducative, qui d'est en ouest s'étend de l'ancienne École des HÉC sur Decelles et jusqu'à ce fameux 1420 Mont-Royal et nord-sud de part et d'autres jusqu'au pensionnat des Saints Noms de Marie d'un côté et au Collège Brébeuf de l'autre. Toute la face nord du mont Royal a historiquement été dédiée à la fonction enseignement; cette fonction a conduit à la construction de tous ces magnifiques immeubles qui ont une logique d'ensemble très forte et qui constitue un patrimoine précieux de Montréal. Alors c'est notre troisième recommandation que la commission recommande à toutes les parties publiques concernées par ce projet - parce que c'est des parties publiques presque de part en part, puisque je considère l'Université, même si c'est un organisme privé, autonome, au sens juridique du terme, c'est une grande institution publique - alors que toutes les institutions publiques, la Ville, l'arrondissement, l'Université, les gouvernements supérieurs, se coordonnent pour préserver l'intégrité de ce grand patrimoine institutionnel, ce grand ensemble institutionnel à vocation éducative.

1300

1305

1310

Je vais m'arrêter là pour ne pas répéter avec ce qui a été dit dans des représentations précédentes. Alors sur les 5 recommandations, nous venons d'en voir 3, dont les deux premières, je pense, sont plus particulières à notre mémoire, à savoir marquer un frein...freiner cette tendance de la Ville à renoncer à ses prérogatives en matière d'aménagement d'une part et inviter l'Université de Montréal à réfléchir, à approfondir ses véritables besoins de développement et à résister à cette tentation de se transformer en

1315

partie en promoteur immobilier. Et troisièmement, la préservation du grand ensemble institutionnel.

1320 Je pense que je vais m'arrêter là, c'est suffisant. Tout le monde peut lire le mémoire.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Et nous l'avons fait.

1325

M. RICHARD BERGERON:

Et vous l'avez lu, bien entendu.

1330 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

1335 J'aurais trois points à regarder avec vous. Le premier, ça concerne les changements au Plan d'urbanisme. Je dois vous avouer qu'étant de tradition britannique à ce niveau-là, où on fait des schémas d'aménagement qui doivent durer pour des générations à venir, j'ai toujours été étonnée de voir jusqu'à quel point on peut, pas seulement dans la Ville de Montréal, mais aussi au Québec, changer les fonctions qui sont habituellement discuté avec un apport de consultation publique par rapport au Plan d'urbanisme ou au schéma d'aménagement des villes et des régions du Québec.

1340 Vous soulevez ce point-là en disant qu'on assiste de plus en plus à ces changements-là, moi quand j'en ai parlé avec des urbanismes ou des avocats qui se spécialisent dans ce domaine-là, on m'a toujours dit que le Plan d'urbanisme était un outil de négociation : qu'on partait de quelque part et que ce n'était pas figé, qu'on pouvait le faire évoluer. J'aimerais vous entendre, parce que vous semblez, vous aussi, finalement réagir à
1345 cette tendance qui existe depuis peut-être 10 ans au Québec, j'aimerais vous entendre sur votre réflexion par rapport à ça. Vous êtes quand même représentant d'un arrondissement, qu'est-ce que vous faites dans votre arrondissement quand vous avez des demandes de changement de zonage?

1350 **M. RICHARD BERGERON:**

1355 D'abord la question la plus générale avant d'aller à l'arrondissement où j'ai l'honneur d'être élu. Vous savez, vous avez entendu plusieurs professeurs, j'ai été professeur longtemps, j'étais professeur d'urbanisme et on rêve en Amérique du Nord à ce qu'un jour on ait des instruments d'urbanisme aussi forts et aussi respectés qu'ils le sont, notamment en Europe, que cesse cette vision de l'urbanisme comme simple instrument de négociation.

Je crois que tous les urbanistes qui se respectent, à tout le moins dans les milieux académiques, c'est vrai que la pratique de l'urbanisme dans le sens professionnel du terme t'oblige à ces négociations, mais dans les milieux académiques tout le monde rêve au jour où il y aura un respect... d'entrée de jeu on sera respectueux des instruments de planification du territoire.

Alors on a mis en place depuis la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, depuis les premiers schémas d'aménagement de la... on a mis en place un appareillage technique qui s'apparente, c'est une mise à niveau du Québec avec les normes internationales et essentiellement européennes sur ce sujet-là. On n'a pas encore développé le respect que l'on devrait avoir à l'endroit de ces instruments règlementaires, ces instruments de planification. Alors je prie le ciel pour qu'un jour ça soit le cas. Et je me bats à chaque fois.

Mais vous savez, il y a toujours un moment zéro à quelque démarche que ce soit; la première fois où on dira non, et Dieu sait qu'on a là dans le cas du 1420 Mont-Royal, un cas tout à fait exemplaire. Puis de toute façon il pourrait exister des alternatives avec des financements qui sont disponibles dans cette période de crise, qui pourraient prendre le relais de... si il y a réellement des coûts de transformation, ç'a été discuté avant que j'arrive ce soir, on a là un cas exemplaire pour marquer ou revaloriser ces instruments de planification du territoire.

Pour ce qui est de l'arrondissement que je représente, là on est tatillon dans l'autre sens. Je me suis opposé récemment à une décision de mes collègues du conseil d'arrondissement où on est rendu jusqu'à interpréter, mais vraiment de manière ultra rigoureuse, les avis du conseil consultatif d'urbanisme et on est rendu beaucoup plus loin, là, dans la...et on a refusé sur un avis, un item parmi une quinzaine où le promoteur a respecté 14 des 15 recommandations du conseil consultatif d'urbanisme, mais pas le 15^e. Et là, j'ai dit non, là on va trop loin. Je suis le premier à souhaiter qu'on respecte ces instruments que l'on a collectivement mis en place et que, lorsqu'ils sont bien utilisés font leur preuve, on peut le vérifier partout ailleurs dans le monde, mais dans ce cas précis-là, je trouve qu'on va trop loin.

Alors, d'un autre côté, il y a une sorte d'exemplarité de cet arrondissement plus particulier qui est le Plateau Mont-Royal, puis mes collègues, cette fois-là on dit non, on défend jusqu'à la mort cette originalité, cette singularité du Plateau.

Mais, vous voyez c'est de la géométrie infiniment variable. S'il y avait d'entrée de jeu une attitude plus respectueuse et qu'on comprendrait mieux quelle est l'utilité de ces choses-là. C'est pas pour rien qu'on fait un plan d'urbanisme, c'est pour coordonner le développement du territoire, s'assurer que les fonctions qu'on va autoriser et les gabarits et tout ça va avoir un minimum de cohérence, et, à travers ces objectifs-là de défendre l'intérêt

1400 collectif, le meilleur intérêt collectif qu'il soit possible d'atteindre. Et lorsqu'on comprendrait mieux cela et qu'on aurait développé une attitude plus respectueuse à l'endroit de ces mécanismes et de ces instruments, nous serions rendus ailleurs comme collectivité. Mais on peut faire un pas par le biais de cette commission sur le 1420 boulevard Mont-Royal.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1405 D'accord. Mon deuxième point regarde le développement de la montagne, le développement aussi de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal qui s'étend un peu plus grand que seulement le mont Royal, et je sais que pour vous, vous avez à cœur le dossier transport en commun, est-ce que vous ne trouvez pas qu'il y a un paradoxe quand on veut densifier le centre-ville et tout ce qui a trait autour de la montagne finalement par rapport à ce qui existe présentement, alors que la protection de l'arrondissement demande justement de garder des taux d'implantation très bas?

M. RICHARD BERGERON:

1415 C'est-à-dire de préserver les perspectives visuelles, l'intégralité des espaces verts qui subsistent sur la montagne est absolument pas incompatible avec une densification, un développement sur site de l'Université de Montréal. L'une des idées, pour prendre le cas de l'Université de Montréal, l'une des idées des plus originales que j'ai vue - je ne dirai pas qui m'a confié l'idée en question, ç'aurait été à lui de venir ici - mais quand on sort de la station de métro et qu'on prend cet interminable tapis roulant pour monter en haut, on a une occasion ratée de développer un véritable point d'accueil à l'échelle de ce magnifique grand ensemble qui est l'Université de Montréal. Et là, on parle simplement...je veux dire, c'est totalement artificiel, la voie automobile qui monte, qui permet d'aller stationner juste devant le pavillon Ernest Cormier en haut de la côte, c'est tout à fait artificiel ça, mais ça a un très grand potentiel en terme de refaçonnage à la fois de cette partie déjà artificialisée et de création d'un véritable point d'entrée, point d'accueil, et de, au passage, d'ajout de peut-être 200 000 pieds carrés d'espace ultime pour l'Université. À la fin ce ne serait que plus beau, ce ne serait que plus accueillant.

1430 Il y a le fameux stationnement qui est sur Jean-Brillant qui est assez bien architecturé, il a attiré l'attention, il a suscité des applaudissements au début des années 70 quand il a été construit, mais on est rendus ailleurs comme société. On ne peut pas gaspiller cette partie-là de ce site magnifique pour un stationnement. Alors, il y a un potentiel là. Et quand on aurait fait l'intervention appropriée, on aurait, quoi, 50, 60, 70 000 pieds carrés de plus, et ce ne serait que plus beau.

1440 Alors, on peut tout à la fois respecter, avoir tous les objectifs qu'on s'est donnés sur la protection de la montagne et répondre, je crois, à la condition de ne pas renoncer au 1420, parce qu'il y a quand même 350 000 pieds carrés utiles là, mais avec ces autres possibilités de développement sur site de l'Université, on ne fait qu'embellir le tout, on ne fait qu'enrichir le tout, mais c'est plus subtil que de dire on va aller construire un million de pieds carrés à la cours de triage. Ça demande plus, c'est plus fin comme approche, c'est plus... c'est presque de l'orfèvrerie, là, c'est dans la finesse.

1445 Je souhaiterais ça moi, je souhaiterais qu'on répare les erreurs du passé, le fameux stationnement, que l'on mette en valeur, que l'on crée un véritable point d'entrée à l'Université, avec toute l'intelligence qu'on saurait y mettre, qui serait absolument merveilleux. Il suffit de faire acte de création architecturale et paysagère, puis on aurait quelque chose qui...on irait chercher...on ferait la première page de toutes les revues dans le monde, si on le voulait. Puis au passage, on préserve, on garde le 1420; on n'a plus besoin de la cours de triage. Puis la cours de triage, on en fait autre chose. Et cette autre chose qu'on fait là, parce qu'on n'a pas gaspillé ce 25 hectares, bien, au total en pensant toute la ville comme ça, vous avez préservé l'intégrité, nous avons préservé l'intégrité de ce que nous tenons à préserver et la ville n'est que plus belle et plus dense et plus propice au transport collectif, puisque c'est avec ça que vous avez commencé votre question.

1455 Vous savez, j'ai déjà présenté devant l'OCPM sur l'avenir de la cours de triage aussi. Quand on met ensemble ces morceaux du puzzle, on peut définir une nouvelle voie d'évolution de Montréal qui soit pas mal intéressante.

1460 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

1465 Le troisième point que je voulais aborder avec vous, puis là je vais utiliser vos connaissances en économie immobilière, on a entendu différents chiffres pas rapport à la restauration du 1420, entre autres 130 millions, si vous vous aviez à établir une fondation qui devrait aller chercher les fonds pour refaire le bâtiment, le mettre aux normes, avoir un fonds de prévoyance qui va finalement assurer sa viabilité à long terme, quels seraient les éléments que vous aimeriez regarder dont on doit tenir compte et quelle serait... une envergure de coûts, je vous dirai pas de donner un chiffre, mais...

1470 **M. RICHARD BERGERON:**

1475 Vous savez le chiffre de 130 millions on n'en a jamais eu le détail, alors on doit le prendre comme tel, on doit le croire sur parole, quoi. Il y a d'autres choses à prendre en considération, il est vrai que la forme particulière de cette maison-mère des religieuses des très Saints Noms de Jésus et de Marie, on peut difficilement aménager de grands espaces.

Vous savez c'est assez étroit, c'est partout assez étroit. Alors je comprends que la transformation ne peut pas accueillir toutes les fonctions universitaires imaginables, il va falloir choisir.

1480

Vous savez, 130 millions, même si ça coûtait 130 millions plus le coût d'acquisition de 15 millions, on est rendus à 145 millions. 145 millions pour un immeuble de 345 000 pieds carrés, qui est un formidable monument historique par ailleurs en parfait état avec des bijoux de patrimoine historique, même si c'était 145 millions, 130 plus 15, ce n'est toujours pas déraisonnable, à la condition qu'on ne demande pas que la future faculté de médecine aille s'installer là, c'est pas l'endroit approprié à cause de la forme même de l'immeuble, il y a des choses qui sont exclues d'entrée de jeu.

1485

Alors comment aller chercher ce 130 millions? Par ailleurs je prends pour acquis qu'il y a déjà une douzaine, 13, 14 millions qui ont été dépensés et qui ne seraient pas à refaire. Ça nous prend un ordre financier de 115... faudrait aller chercher disons 100 millions. Bien, avec ce qu'on annoncé les gouvernements supérieurs des deux paliers, autant le Provincial que le Fédéral, mais surtout le Fédéral, il y a des fonds disponibles présentement. Et vous savez si un entrepreneur privé peut aussi facilement rentabiliser une opération, c'est que peut-être que c'est pas aussi difficile que ne le laisse entendre l'Université. Quand il ne resterait plus que le montant de, grosso modo, 100 millions à aller chercher, ben, il faut, si toutes les parties publiques se mettent ensemble, l'Université, la Ville de Montréal, les ministères provinciaux concernés, le Fédéral, et qu'on profite des fonds rendus disponibles pour faire face à la crise actuelle, j'arrive pas à croire qu'on y arriverait pas. Il suffit que tout le monde tire dans le même sens.

1490

1495

1500

Et au passage aller chercher des enveloppes supplémentaires pour des engagements pour le futur, pour ces autres composantes du développement futur sur site de l'Université. Alors, aller chercher le 100 millions requis pour ce projet du 1420, mais enclencher tout de suite la discussion et les perspectives de développement futur avec les mêmes partenaires, préparer les montages financiers pour dans 5 ans, dans 8 ans, dans 10 ans, pour les autres étapes. On est à un moment très propice à ce genre d'initiative.

1505

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1510

D'accord, merci. Monsieur Vieira?

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

1515

Je vais essayer de limiter un peu de mes questions parce qu'on avance en heure. Je veux juste bien comprendre, on en a parlé tout à l'heure, votre vision par rapport au Plan

d'urbanisme. Quelque part, je trouve comme figé, comment tenir compte de l'évolution de la société, différentes fonctions, on peut comprendre que dans un passé pas trop lointain il y en avait beaucoup d'institutions, notamment des institutions religieuses et tout ça, qu'aujourd'hui elles sont disparues, elles sont en train de disparaître, la même chose pour beaucoup d'édifices patrimoniaux au niveau des églises, etc., il y a une évolution, comment s'ajuster à ce changement-là?

M. RICHARD BERGERON:

Ben, moi j'ai beaucoup de respect pour l'Université Concordia qui a acheté la maison-mère dans ce cas là des Sœurs Grises et qui va respecter intégralement à la fois la vocation, l'architecture, la vocation des lieux et... en fait, c'était une maison-mère, c'était pas un établissement d'enseignement, encore que je ne sais pas s'il s'est déjà donné de l'enseignement, mais toujours est-il, il y a là un effort à saluer de la part d'une université pour transformer la vocation d'un grand ensemble institutionnel religieux dans la fonction qui est la plus près possible suivant les besoins d'aujourd'hui.

Ce que fait l'Université Concordia avec la maison-mère des Sœurs Grises, je souhaiterais que l'Université de Montréal fasse la même chose avec la maison-mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Oui, ça donne rien de penser qu'on va revenir à il y a 50 ans, on n'est plus là, on n'a plus besoin de ces maisons-mères des grandes institutions religieuses, mais encore comment les transformer en restant au plus près de l'esprit communautaire, de l'esprit public, de l'esprit patrimonial, en terme d'accessibilité aussi. C'est pas tout d'avoir conservé le monument, en l'occurrence la magnifique chapelle, encore faut-il qu'elle soit vue par plus que les 125 chanceux qui seront capables de payer 800 000 \$ en moyenne chacun pour aller habiter dans ces résidences de grand luxe.

Alors se tenir au plus près de ce qu'a été l'histoire, tout en acceptant la nécessaire transformation, dans ce cas-là, ça veut dire le maintien de la vocation d'enseignement, ça veut dire la reprise de l'immeuble, sa non-cession, puisqu'il est déjà repris, par une grande institution publique d'enseignement qui est l'Université de Montréal. Ça veut dire que des générations d'étudiants, de chercheurs vont avoir la chance de connaître cet immeuble, d'y vivre, d'y inviter des gens, des grandes activités, puis il y aura au total au fil des ans des milliers, des dizaines de milliers de personnes qui passeront par cet immeuble-là, qui seront émus par ce joyau architectural qui est la chapelle et ainsi de suite.

C'est pas de rêver à ce qu'on revienne à il y a 50 ans, c'est, considérant les besoins d'aujourd'hui, la réalité d'aujourd'hui, comment se tenir au plus près. Et en l'occurrence c'est l'Université de Montréal qui a fait cet acte de génie que d'acheter cet immeuble en 2003, mais qu'elle le garde, qu'elle le mette en valeur.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1560

Merci beaucoup, Monsieur Bergeron.

M. RICHARD BERGERON:

1565

C'est un grand plaisir.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1570

J'inviterais madame Madeleine Sauvé. Bonsoir.

MME MADELEINE SAUVÉ:

Bonsoir, Madame la présidente.

(LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1575

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Je constate que vous avez une expertise du milieu du 1420.

MME MADELEINE SAUVÉ:

1580

Je suis très, très... comment je dirais, amatrice et fidèle à consulter des archives et à consulter les bibliothèques, alors cela me donne des renseignements inédits.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1585

D'accord. Je voulais continuer dans cette veine de connaissance de ce milieu pour vous demander, on a entendu parler au sujet de la chapelle, que la chapelle était réservée pour les religieuses, que les gens qui pouvaient aller assister à des offices devaient d'abord téléphoner. Alors je me demandais si vous avez des détails, parce que vous dites dans votre mémoire que finalement cette institution-là n'avait rien d'un cloître, est-ce que vous réservez seulement à la fonction éducative ou si vous incluez aussi dans ça l'accès à la chapelle?

1590

MME MADELEINE SAUVÉ:

1595

C'est-à-dire que si nous considérons l'ensemble des institutions d'enseignement qui ont été dans la maison, qui circulaient dans la maison, les petits garçons du Mont Jésus-Marie ont été là de 1925 à 2005, et bien toutes les personnes qui étaient attachées à l'un ou

1600 l'autre des établissements ou des institutions avaient libre cours d'aller où elles voulaient dans la maison et donc d'aller à la chapelle ou d'aller ailleurs dans l'immeuble. Il n'y a jamais eu de place cloîtrée ou d'espace cloîtré, c'est un non-sens si on sait ce que c'est qu'un monastère ou un établissement monastique par rapport à un établissement voué à l'enseignement et à l'éducation. C'est un contresens de penser qu'il existe un cloître dans un tel établissement, dans une telle institution.

1605 Donc, les personnes pouvaient venir à la chapelle quand elles voulaient, toutes les personnes de la maison, des personnes de l'extérieur pouvaient aussi, il y avait des funérailles où la chapelle pouvait être remplie, il y avait des célébrations officielles des enfants du Mont Jésus-Marie, d'autres établissements et jamais...peut-être les téléphones, je ne sais pas, ça c'est trop particulier pour que je sois au courant de ça mais...

1610 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

Mais vous, vous avez été témoin d'événements religieux qui ont eu lieu dans la chapelle?

1615 **MME MADELEINE SAUVÉ:**

J'ai été témoin, oui, j'ai été témoin.

1620 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

1625 Si, par exemple, je pense que dans plusieurs mémoires on établit que s'il y a une chose à protéger dans cet édifice-là, c'est la chapelle. Si on regarde, avec vous par exemple, qu'est-ce que vous considérez comme accès public ou comme accès privé; on sait maintenant que la plupart des églises ne sont plus ouvertes pour des raisons de sécurité, d'entretien, d'assurance, c'est ouvert seulement pour des offices à des heures précises, c'est ouvert souvent que le dimanche. J'aimerais vous entendre un peu parler sur ce que pour vous, vous devriez insister pour que ça soit public, ça serait quoi la définition d'accès public?

1630 **MME MADELEINE SAUVÉ:**

1635 À mon sens «accès public», ce serait comme ce qu'il y a actuellement à l'église des Dominicains, où l'église est ouverte toute la journée et puis il y a des moyens de sécurité qui sont prévus et qui laissent la porte ouverte. Donc, j'estime qu'un lieu comme une chapelle doit être ouvert à n'importe quelle heure du jour, pas de la nuit, mais du jour. La nuit c'est pour les moniales.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1640

D'accord, mais vous vous rendez compte qu'il n'y a plus d'autel dans la chapelle?

MME MADELEINE SAUVÉ:

1645

C'est-à-dire que je sais qu'on a démoli un tas de choses et encore plus après que l'Université a décidé de mettre les contracteurs dans l'immeuble sous la nouvelle administration, et je ne sais pas ce qu'ils ont défait, démoli, détruit, parce qu'il y a des murs autour de la chapelle complètement; c'est inaccessible actuellement.

1650

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

La chapelle est scellée en ce moment; l'autel central n'est plus là, mais il y a les autels latéraux qui sont encore là.

1655

MME MADELEINE SAUVÉ:

Ça je ne peux pas vous le dire parce que c'est inaccessible.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1660

Nous avons fait la visite et vous pouvez regarder sur le vidéo qu'on a fait qu'est-ce qui reste maintenant de la chapelle, ce vidéo-là est disponible au bureau de l'Office.

MME MADELEINE SAUVÉ:

1665

Ah, d'accord. Je peux vous montrer ce qu'était la chapelle antérieurement, si vous êtes intéressée à avoir une photo couleur de la chapelle, je l'ai avec moi.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1670

Si vous pouviez la déposer. Oui. Merci.

MME MADELEINE SAUVÉ:

1675

Je vous en prie. C'est la chapelle qui a été cédée à l'Université au moment de l'acquisition de l'immeuble par l'Université de Montréal. C'est de celle-là que nous parlons.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Oui, c'est encore comme ça, sauf que l'autel central n'est plus là.

1680

MME MADELEINE SAUVÉ:

C'est possible, ça je ne le sais pas.

1685

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Maître Vieira?

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

1690

Vous insistez beaucoup sur les aspects moraux, l'éthique....

MME MADELEINE SAUVÉ:

1695

Pardon?

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

Les aspects moraux, sur l'éthique....

1700

MME MADELEINE SAUVÉ:

L'obligation morale, oui.

1705

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

L'obligation morale, sur l'éthique, sur l'engagement d'honneur, etc., est-ce que dans votre esprit, tout ça revient seulement à l'Université de Montréal, c'est pas un fardeau trop important pour l'Université?

1710

MME MADELEINE SAUVÉ:

Ce n'est pas un fardeau, c'est un devoir. Parce que....

1715

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

Qui revient juste à l'Université?

MME MADELEINE SAUVÉ:

1720 L'Université a acquis l'immeuble à des conditions qui sont considérées intéressantes.
L'Université a affirmé dès le départ, j'ai donné deux citations explicites de
l'affectation que prévoyait faire de l'établissement de l'immeuble l'Université de Montréal; il y
a eu une occupation partielle de l'immeuble avant 2005, avant que l'immeuble soit
1725 complètement libéré et les personnes, l'aile qui a été affectée à du personnel de l'Université,
des unités peut-être partielles de l'Université étaient très satisfaites de l'espace et des
conditions dans lesquelles se trouvaient leurs bureaux ou leur centre de documentation ou
de recherche, - recherche, non pas de laboratoire scientifique, mais il y avait beaucoup
d'établissements relatifs à la santé publique, beaucoup de bureaux et de services de cet
ordre-là, et la satisfaction était manifestée.

1730 Donc, c'était dans la prolongation de cela qu'il était prévu et que l'Université attestait,
à qui voulait l'entendre et le publiait dans son journal, qui est un bulletin officiel de son
bureau des communications et de relations publiques, donc c'est la voix officielle de
l'Université, on met pas n'importe quoi dans le *Forum*, je ne dis pas que c'est une
1735 déclaration officielle signée, mais il reste que le *Forum* a un caractère de journal de
l'Université qui communique les décisions de l'assemblée universitaire et du conseil de
l'Université, puis même pas beaucoup celles du conseil, mais beaucoup de l'assemblée
universitaire.

1740 Donc, le journal qui affirme, comme on l'a dit au début, l'Université est très heureuse
de...etc., et qu'elle va faire ceci et cela et qu'elle reconnaît que la congrégation des Sœurs
des Saints Noms de Jésus et de Marie a privilégié entre toutes cette option-là parce qu'elle
savait que la vocation ou la mission d'enseignement serait poursuivie. Bien, ça... ou bien ce
sont des paroles vides ou bien ça a du poids. Alors dès ce moment-là l'obligation morale ou
1745 obligation d'honneur ça se fonde sur des affirmations de ce type et d'autres affirmations que
je n'ai pas citées.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1750 Merci, Madame.

MME MADELEINE SAUVÉ:

Merci beaucoup, Madame la Présidente, merci, Monsieur le Commissaire.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1755

J'inviterais maintenant monsieur Maurice Duberger. - Ah, excusez, j'ai une vieille liste, semble-t-il. Alors monsieur Seymour et monsieur Turp, s'il vous plaît. Bonsoir, Messieurs.

1760

M. MICHEL SEYMOUR:

Madame la présidente Beudet, Monsieur le commissaire Vieira. Il s'agit de mon collègue Daniel Turp de la faculté de droit et de moi-même du département de philosophie.

1765

L'Université de Montréal est engagée dans une démarche de privatisation d'une partie importante du flanc nord de la montagne. Vente du 1420 Mont-Royal à un promoteur qui projette d'y établir des condos et possible mise en vente du pavillon de la faculté de musique et en particulier de la Salle Claude-Champagne.

1770

Nous nous opposons vivement à ces ventes. Nous n'acceptons pas que ces biens publics soient privatisés. Nous refusons le changement de vocation de ces établissements. Le bâtiment, comme plusieurs intervenants vous l'ont dit, s'insère de façon parfaitement harmonieuse au complexe immobilier de l'Université de Montréal. Il est situé juste à côté de la faculté de musique et du pavillon Marie-Victorin à l'extrémité est du campus. Il répond par ses surfaces imposantes, 22 000 m² nets, selon la direction de l'Université, à des besoins criants d'espace à l'Université de Montréal. Il permettrait entre autres d'accueillir l'École de santé publique que l'Université a officiellement créée en juin 2007, et dont les membres sont actuellement éparpillés sur le campus. Il permettrait aussi de répondre aux besoins de la faculté de musique.

1775

1780

M. DANIEL TURP:

Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Comme notre prédécesseur vient de le dire et comme d'autres l'ont dit avant elle, selon nous l'Université de Montréal rompt l'engagement qui avait présidé à la vente du 1420 Mont-Royal par les religieuses de la Congrégation des Saints Noms de Jésus et de Marie. Et d'ailleurs, je pense, qu'il serait intéressant pour vous d'entendre ce que disait à cet égard, ce que dit à cet égard une religieuse de la congrégation dans un historique de cette maison-mère.

1785

1790

J'ai un document que j'aimerais déposer auprès de vous qui présente cette histoire de la maison-mère et qui d'ailleurs documente la série d'institutions d'enseignement, comme on vient de l'entendre, qui ont été logées à cette adresse. Dans ce document, Yolande Laberge, qui est une sœur de cette congrégation, conclut sa description de l'histoire de la

1795 façon suivante, et je la cite : «*Malgré notre regret de quitter les lieux qui nous sont chers, nous sommes heureuses de savoir que notre maison-mère servira la cause de l'éducation à laquelle nous avons consacré notre vie dans une congrégation enseignante.*» Voilà ce que pensaient les religieuses de la vente qu'ils avaient effectuée à l'Université de Montréal.

1800 L'Université de Montréal aujourd'hui veut consacrer une transaction qui signifie l'abandon, l'abandon total de la vocation éducative de l'établissement. L'Université de Montréal, selon nous, refuse aussi d'assumer ses responsabilités de préservation du patrimoine culturel qu'est cet établissement. Ses responsabilités passeraient à un promoteur privé.

1805 Je dois vous avouer que nous sommes inquiets de l'étendue des responsabilités qui seraient assumées par le promoteur privé lorsqu'on examine, par exemple, l'Accord de développement entre la Ville de Montréal et Groupe Catania, ainsi que les projets de règlement qui ont été rédigés et en particulier le sort qui sera réservé aux tableaux et même à l'orgue Casavant, cet opus 1150, sans parler de l'accessibilité à la chapelle et aux œuvres d'art qui s'y trouvent.

1815 Et que dire du sort, parce que, pour nous, ce qui pourrait se produire dans l'avenir à l'égard de l'École de musique et de la Salle Claude-Champagne nous préoccupe aussi, et que dire du sort de l'École de musique, de la Salle Claude-Champagne qui appartient également à notre patrimoine et en particulier à notre patrimoine musical, et qui a une importance indéniable dans l'histoire de la musique au Québec et qui ne devrait pas être, selon nous, sacrifié sur l'autel de la privatisation des biens publics.

1820 L'Université de Montréal, nous voulons le répéter, se situe aux antipodes de ce que favorisent les autres universités situées à Montréal. L'Université Concordia, comme on l'a dit, achète et rénove le couvent des Sœurs Grises, un domaine aussi vaste que le 1420 Mont-Royal; l'Université McGill envisage d'acheter les immeubles de l'Hôpital Royal Victoria et de sauver ce complexe d'une privatisation. D'ailleurs, en ce qui concerne cet hôpital, un comité intégrant des citoyens agit comme lieu de réflexion quant à son avenir. Deux universités, deux comportements qui valorisent la préservation du patrimoine bâti. L'Université de Montréal fait bien piètre figure dans ce tableau.

1830 L'Université, selon nous, manque à son devoir de transparence d'ailleurs, en refusant de dévoiler la teneur des études qui ont mené à une explosion inexplicable des coûts d'achat et de rénovation du bâtiment. Aucun document et aucune analyse n'ont été rendus publics. La direction de l'Université n'a jamais indiqué non plus quelles démarches avaient été entreprises pour l'aider à financer ces rénovations.

1835 Quelle est la véritable cause de la mise en vente du 1420 Mont-Royal ? La vente du
1420 Mont-Royal et les éventuelles mises en vente de la Salle Claude-Champagne et de la
faculté de musique s'expliquent par la volonté obstinée de la direction de l'Université de
créer un second campus sur la gare de triage ou à Outremont. Et pourtant, la densification
sur la montagne est possible, quoi qu'en dise la direction de l'Université. Un total d'au moins
82 200 m² nets additionnels peuvent être envisagés. C'est déjà plus que ce qu'indique
1840 apparemment nos besoins de 69 000 m² nets et 32 000 m² nets de plus que ce que le
gouvernement reconnaît.

1845 Le maintien du 1420 Mont-Royal s'inscrit dans un plan directeur des espaces qui
exploiterait la densification du campus actuel avec trois accès de stations de métro. Ces
projets d'agrandissement et de construction sont réalistes, accessibles, pragmatiques,
envisageables; ils peuvent être étalés dans le temps, comme quelqu'un l'a dit
précédemment, on peut occuper le 1420 progressivement. Nous préférons une expansion
réaliste de l'Université qui compléterait en étapes successives la densification du campus
actuel à la grandiloquence qui est proposée par la direction de l'Université. Au mirage de la
1850 gare de triage, nous préférons l'option de la densification.

1855 Madame la présidente, Monsieur le commissaire, nous concluons. En somme, nous
voulons dénoncer devant vous la privatisation d'une portion importante du flanc nord du
mont Royal et celle d'un joyau de notre patrimoine culture. Nous appelons donc les citoyens
et citoyennes de Montréal à demander la tenue d'un référendum sur le maintien du caractère
institutionnel de ce site. Après tout, le mont Royal et son flanc nord appartiennent à tous les
Montréalais. Nous interpellons aujourd'hui les différents ministères du Gouvernement du
Québec qui sont concernés par ce dossier, en particulier le ministère de l'Éducation, du
Loisir et du Sport, et le ministère des Affaires municipales, Régions et Occupations du
1860 territoire, pour qu'ils participent à la sauvegarde de ce site exceptionnel et qu'ils
maintiennent ou contribuent au maintien en ces lieux de l'activité éducative accessible à
toute la population.

1865 Nous sommes également d'avis que le ministère de la Culture et des
Communications et en particulier la titulaire de ce ministère détiennent une responsabilité
particulière à l'égard de ce site exceptionnel, ce 1420 Mont-Royal qui est, à notre avis, un
bien culturel d'importance.

1870 Et, Madame la présidente, Monsieur le commissaire, j'ai le plaisir de vous annoncer
que mon collègue, Michel Seymour, et moi avons l'intention en application du droit que nous
accorde la Loi sur les biens culturels de présenter une demande de classement du 1420
boulevard Mont-Royal comme bien culturel. J'espère que ce geste que nous poserons,
auquel j'invite d'autres personnes à s'associer, pourra contribuer au maintien de ce 1420
boulevard Mont-Royal comme patrimoine collectif des Montréalais et des Québécois.

1875

Je vous remercie.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1880

Merci. On a vérifié s'il y avait eu une demande de classement et on nous a répondu qu'il n'y avait pas de dossier en ce moment.

M. DANIEL TURP:

1885

Il va y en avoir un.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1890

J'aurais deux choses à regarder avec vous. Quand vous faites la liste des espaces nets qui sont disponibles, vous faites la preuve, si je peux me faire l'avocat du diable, qu'on aurait pas besoin du campus d'Outremont et même du 1420. Le 1420, finalement c'est un attachement culturel à notre bien patrimonial, mais pour faire le développement des espaces nécessaires à l'Université, il y a déjà la place...

1895

M. DANIEL TURP:

Quand je parlais du...pardon, est-ce que vous avez terminé?

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1900

Non, je n'ai pas terminé. Alors moi j'aimerais entendre votre réflexion, parce que vous parlez beaucoup de densification, et j'aimerais en savoir un peu plus, comment vous voyez ce développement sur le campus actuel?

1905

M. DANIEL TURP:

Parfait. Je dois vous dire tout de suite que dans les 82 000 m², auxquels je faisais allusion, il y avait les 22 000 m² du 1420 inclus dans ça.

1910

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Mais on a besoin de 40 000 m²?

M. DANIEL TURP:

1915 On a besoin de plus que simplement ces 22 000 m², bien évidemment. Alors comment complète-t-on? Il y a des études qui se font en ce moment même, elles vont être rendues publiques en temps opportun. Par exemple, le Lassonde 2 peut occuper 20 000 m²; la direction de l'Université a reconnu elle-même qu'il y avait 4 projets d'agrandissement sur le campus qui pouvaient totaliser 10 000 m². Il y a d'autres projets qui vont être
1920 présentés et rendus publics qui vont révéler qu'au rond-point Louis-Colin et Édouard-Montpetit on peut imaginer aussi un espace occupant 30 000 m². Alors on atteint justement les 82 000 m² de cette façon.

1925 En plus des autres options qu'on pourrait considérer : le Marie-Victorin, par exemple, n'est pas patrimonial. Alors là, il y a des options. On n'exploite pas tout le terrain par la construction architecturale de ce bâtiment, il y aurait des possibilités. D'aucuns ont parlé aussi du stationnement qui occupe une immense place. Il y a donc plein d'options.

1930 Je me contente moi pour ma part d'indiquer que selon les calculs que j'ai, en partie en me fiant aux chiffres fournis par la direction de l'Université, qu'on peut imaginer 82 000 m², si on ose le Lassonde 2 et si on a un projet audacieux de réunifier en un centre le coin Louis-Colin et Édouard-Montpetit. Alors il y a vraiment un potentiel, à mon avis, de ce côté-là. Aujourd'hui même, je crois, dans les journaux, monsieur Jean-Claude Marsan, lui, parle d'un potentiel de 100 000 m², mais ça inclut le 1420.

1935

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1940 Et cette expansion, est-ce que ça respecterait finalement ce qu'on attend de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, parce qu'il y a quand même des taux d'implantation qui vont être imposés, des limites de hauteur; est-ce que vous avez regardé ça aussi?

M. DANIEL TURP:

1945 Bien, regardez, la seule chose qui se trouve nouvellement construite sur la montagne dans ce dont il est question ici, c'est le Lassonde 2, qui serait juste devant Polytechnique, qui est pas exactement le plus beau bâtiment qu'on puisse imaginer sur le campus actuellement, ça ne nuirait qu'à cette vision-là; pour le reste, on aurait la montagne préservée intégralement. Et le 1420 n'est pas quelque chose de nouveau, c'est quelque
1950 chose qui est là et à rénover.

1955 Ce qui m'apparaît important, de toute façon c'est de comprendre qu'il y a évidemment un patrimoine naturel à protéger et les Amis de la Montagne sont là pour veiller au grain. Mais il y a aussi un patrimoine culturel et l'Université ne peut pas d'une voix annoncer qu'elle va préserver le patrimoine naturel et renvoyer de côté, sans plus de considération, un joyau patrimonial comme le 1420. C'est du patrimoine culturel et c'est aussi très important.

1960 **M. MICHEL SEYMOUR:**

1965 Je pense que ce qu'on voulait vous dire, comme d'autres avant nous, c'est que l'Université de Montréal doit assumer le choix qu'elle avait fait d'acheter ce bâtiment; elle avait évoqué elle-même qu'il était de nature patrimoniale et, aujourd'hui, pour des considérations, qui sont très difficiles à évaluer pour la communauté, elle décide de ne pas l'inclure dans son développement, alors que c'est du patrimoine, alors qu'elle avait un engagement moral à l'égard des religieuses.

1970 Je crois que ça paraît un peu surréaliste quand j'entendais toutes les représentations qui sont faites ici, c'est presque un procès contre l'Université qui est fait devant un office de consultation publique de Montréal. Mais en quelque part, je pense l'Office de consultation publique, que les ministères, que la ministre de la Culture en particulier, ont une responsabilité importante dans ce dossier, de rappeler à l'Université quel est son devoir, son devoir de protection et de promotion d'un patrimoine qu'elle a choisi d'acheter avec l'argent des contribuables québécois et qu'elle pourrait mettre en valeur si elle faisait des efforts additionnels. Et je pense que la communauté veut même aider cette université à faire des efforts pour préserver et mettre en valeur ce patrimoine.

1980 Elle devrait nous entendre et je pense que c'est vous qui avez une responsabilité d'amener notre université à nous entendre.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1985 Un dernier point de ma part, je reviens au Rapport Lemay, qui est disponible sur internet - et je vais demain demander au bureau de faire le lien à ce document-là parce que, semble-t-il, des personnes à qui j'en ai parlé ce soir ignoraient son existence - on fait la mise à jour d'une étude qui a été faite en 2004, document qu'on essaie aussi d'avoir copie de l'Université de Montréal, et qui parle de la vétusté, comme je disais tout à l'heure, des différents immeubles. On parle ensuite de la faculté de musique et de la Salle Claude-Champagne et on donne, entre autres, les coûts de la réfection de la salle incluant le désamiantage qui serait de 25 millions, du manque d'accès aux handicapés, de l'eau qui

1990

s'écoule de la montagne et qui entre dans le pavillon. Il semble, en tout cas, y avoir des problèmes assez sérieux.

1995 Moi, ce que je me demande, c'est que, en tant que développeur, peu importe si je suis une institution ou un privé, quand je regarde un avis comme ça, je me pose de sérieuses questions, et je me dis finalement c'est peut-être ce qui a orienté finalement la décision de l'Université de Montréal. Je me demandais si vous, vous étiez au courant de la publication de ce document-là?

2000 **M. DANIEL TURP:**

2005 Effectivement, j'ai vu à quelques reprises ce document qui faisait allusion à des coûts atteignant 20 à 25 millions pour rénover la Salle Claude-Champagne. Mais il me semble que, encore là, 20 - 25 millions, ce n'est pas inaccessible. Regardez l'alternative à laquelle la direction nous place. Pour la mise à niveau du terrain à la gare de triage d'Outremont, c'est-à-dire la décontamination, les déplacements des voies ferrées, la création d'un viaduc ferroviaire et le système d'aqueduc, on parle de 120 millions de dollars, et il n'y a pas encore une seule pelletée de terre là-dessus. À 120 millions de dollars on a un 1420 flambant neuf.

2010 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

 Mais ces dépenses-là ne seront pas assumées par l'Université de Montréal, alors qu'ici, oui.

2015 **M. DANIEL TURP:**

2020 Bien, écoutez, plusieurs des représentations que vous avez entendues aujourd'hui incitent à penser qu'il y a peut-être, en ce moment, au Gouvernement fédéral et au Gouvernement du Québec des sous pour permettre la rénovation de ce bâtiment, surtout dans la conjoncture actuelle.

2025 Mon collègue Turp et moi ne sommes pas nécessairement des fervents amateurs de demandes auprès du Gouvernement fédéral, mais je pense que s'il y a une volonté de rénover ces bâtiments et de le faire avec l'aide des gouvernements. En ce moment, les gouvernements municipal, québécois et fédéral sont censés, ce n'est pas définitif, je crois, du côté du point de vue du Gouvernement fédéral, mais le gouvernement municipal s'était engagé à mettre 60 millions sur trois ans à la gare de triage, 30 millions pour le Gouvernement du Québec; et on attend depuis deux ou trois ans que le Gouvernement fédéral promette son propre 30 millions. Alors ça, c'est de l'argent fédéral, mais ils peuvent prendre cet argent-là et le mettre sur le 1420.

2030

M. MICHEL SEYMOUR:

2035 D'abord je vous dirais que pour bien faire votre travail à l'Office, j'espère que vous
allez avoir, vous, accès à des informations sur les coûts estimés de rénovation du 1420. Moi
dans une vie antérieure, j'ai visité, lorsque j'étais député de Mercier et porte-parole en
matière de culture et je m'intéressais au patrimoine et notamment au patrimoine religieux,
j'ai eu l'occasion de visiter les lieux quand ils étaient en rénovation partielle avant que cela se
termine. J'ai cherché moi aussi à savoir, à avoir des données, avoir des documents, je ne
les ai jamais eus et là, on est trois ans plus tard et, si je comprends bien, vous ne les avez
2040 pas non plus.

Alors j'espère que notre université va avoir la courtoisie d'informer les gens de votre
Office de vous donner l'information pour que vous puissiez bien faire votre travail, pour que
vous fassiez les recommandations. Parce que si ce n'est pas le cas, comment pourriez-
2045 vous fonder une recommandation de choisir l'une ou l'autre des options? Sur la base de
quelles données allez-vous dire ça va coûter 120–150-200 millions. Vous avez vous-même
évoqué, Madame la Présidente, la somme de 200 millions. Alors, ça c'est la première
chose, je pense, qui s'impose, que vous ayez, vous-même, en main les données.

2050 La deuxième chose c'est qu'à l'argument que ça coûte cher, que ça va coûter très
cher désamianter, de faire des rénovations qui résultent de la situation géographique de ce
bâtiment, ou d'autres bâtiments comme la Salle Claude-Champagne, bien, c'est un
argument très dangereux parce que le prochain bâtiment qui pourrait être bradé, bien, ça va
être le pavillon Beaudry. Alors qu'est-ce qu'on va faire? On va sacrifier le patrimoine qui
2055 nous a été légué par Ernest Cormier parce que l'eau coule, parce que les bâtiments sont
vétustes.

L'argument qui nous est servi aujourd'hui pour justifier la vente au privé pour le 1420,
pourra nous être servi dans quelques années, non seulement pour la Salle Claude-
2060 Champagne, pour le pavillon Roger Gaudry, et qui sait pour quel autre bâtiment qui a été
construit avant l'après la deuxième guerre mondiale.

Donc, je crois que tout est question de volonté. Notre université n'a pas manifesté la
volonté de préserver le patrimoine qui était le sien, celui qu'elle a acquis récemment, et
encore moins de le mettre en valeur.
2065

Je pense qu'elle doit se faire dire que le patrimoine c'est important. Et comme
plusieurs personnes avant moi, il est temps qu'au Québec quelqu'un sonne l'alarme et
personne, à mon avis, ne l'a encore sonnée. Je pense que vous pourriez faire quelque
chose d'important pour le Québec et pour Montréal en sonnant l'alarme, en disant non, en
2070 recommandant de dire non à ce projet.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2075 Je veux juste spécifier par rapport aux 200 millions, et j'inclus également des frais de
campagne, parce qu'on ne peut pas aller chercher 130 millions à bout de bras avec des
bénévoles, ça, je n'y crois pas, et aussi un fonds de prévoyance, parce que les universités,
comme vous le savez, n'ont pas de subventions d'entretien de bâtiments patrimoniaux. Alors
je pense que si on veut faire un exercice qui a de l'allure, il faut inclure aussi ces deux
montants pour ces choses-là.

2080

M. DANIEL TURP:

2085 Je me permets d'ajouter à ce que mon collègue vient de dire, si vous parvenez à
mettre la main sur les documents qui révèlent les dépassements de coûts et ce qui s'est
passé exactement, qui explique pourquoi on est passé de 50 à 150 millions, vous pourrez
peut-être aussi leur demander par la même occasion de vous fournir la description de
l'ensemble des démarches qui ont été faites auprès des gouvernements pour obtenir de
l'argent en faveur du 1420. Je siége à l'assemblée universitaire depuis 2-3 ans et à
répétition nous avons posé des questions concernant le 1420, nous avons demandé quelles
2090 ont été les démarches faites et la seule information qu'on a pu obtenir à cet égard ç'a été
que le recteur a logé un appel au ministère. Je n'appellerais pas ça une démarche formelle
en bonne et due forme. Alors j'aimerais voir quelles démarches ont été faites par la direction
de l'Université auprès des gouvernements pour assurer un financement adéquat du 1420.

2095

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

D'accord.

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

2100

Par rapport au référendum que vous proposez, vous savez qu'il y a un encadrement
très strict qui est prévu en ce qui concerne les référendums de portée municipale. Ça
suppose dans votre esprit, ça supporterait un amendement à la loi ou c'est quoi... et par
ailleurs, pourquoi dans ce cadre-là le limiter aux Montréalais, parce que c'est un
2105 arrondissement historique et naturel qui est d'ordre national, si on peut dire?

M. MICHEL SEYMOUR:

2110 Écoutez, je pense qu'il y a des problèmes d'interprétation des articles 89 et 89.1 de
la charte de la Ville de Montréal s'agissant du référendum, des personnes qui seraient
habiles à voter dans un référendum sur ce projet et le changement qui serait rendu

nécessaire par ce projet. Là-dessus, je pense que vous avez presque la responsabilité d'éclairer les gens sur la portée de l'obligation de la Ville lorsqu'il s'agit du référendum.

2115 C'est vrai en quelque sorte que si ce mont Royal appartient à tous les Montréalais, s'il a été décrété comme arrondissement historique et naturel, un plus grand nombre de Montréalais devraient être consultés. Parce que beaucoup de gens espèrent que le référendum sera confiné à un certain nombre de personnes parce que ça va faciliter la privatisation de ce bien public, mais l'enjeu est tellement plus grand, plus large, Montréalais, 2120 et comme vous l'avez dit, presque Québécois. Parce qu'en définitive c'est un élément important du patrimoine culturel, je dirais même du patrimoine religieux, à cause de l'importance qu'ont eue ces sœurs dans notre histoire. Il y a du patrimoine immatériel, on l'a évoqué tout à l'heure. Je l'espère, les citoyens, s'il devait y avoir une consultation, seront très nombreux à dire ce qu'ils ont à dire sur ce projet.

2125

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire:

Et vous pensez qu'on peut y arriver avec l'encadrement actuel par rapport au référendum?

2130

M. MICHEL SEYMOUR:

En tout cas, il y a tellement de problèmes d'interprétation des articles de la charte, en tout cas, certains avocats nous ont fait savoir que s'il devait y avoir une modification législative pour permettre la consultation adéquate, bien, il devrait y avoir une modification législative. 2135

Mais je pense que vous pouvez prévenir même qu'on en arrive là, et je crois que la ministre de la Culture peut prévenir cela entre autres. C'est une des raisons pour lesquelles nous comme citoyens avons décidé de demander le classement. C'est quand même assez formidable, les gens ne le savent pas, des citoyens peuvent invoquer la loi sur les biens culturels, on n'a pas besoin d'être propriétaire du bâtiment, on n'a pas besoin d'avoir l'accord du propriétaire pour demander un classement. 2140

Si, par exemple, on compare... J'ai été étonné, par exemple, que le couvent des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie à Longueuil est classé. Est classé. Il y a plusieurs éléments de l'ensemble conventuel à Longueuil qui sont classés. Cette maison-mère a dans l'histoire de cette congrégation une très grande importance et il ne l'est pas. Il y a eu récemment une grande lutte pour empêcher la privatisation du monastère des Carmélites, et on a réussi; i y a une mobilisation citoyenne qui a permis d'empêcher la privatisation de cet espace, empêcher la construction de condos de luxe dans le jardin de ce 2150

monastère. Je crois qu'il y a là un précédent intéressant qui, je pense, nous inspire dans notre mobilisation citoyenne, et a fait en sorte que dans le cas du monastère des Carmélites, les religieuses et le promoteur privé ont fini par renoncer à vouloir privatiser cet ensemble conventuel et puis une mobilisation qui aujourd'hui, j'espère, va convaincre à la fois le promoteur privé de renoncer lui aussi à son projet et à l'Université d'assumer ses responsabilités.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Merci, Monsieur. Il y avait une personne qui voulait faire une mise au point pour l'information de la commission. J'aimerais vous entendre, Monsieur. S'il vous plaît, vous présenter.

M. PATRICE BRODEUR :

Je m'appelle Patrice Brodeur, je suis titulaire d'une chaire de recherche du Canada dans la faculté de théologie et des sciences des religions de l'Université de Montréal. C'est un correctif, donc je serai très bref. Sur une phrase qui a été employée dans la présentation du docteur Breton au nom de l'Université de Montréal il y a deux semaines dans ce local, et comme la phrase a été répétée ce soir par le commissaire Vieira, c'est pour ça que j'ai été porté finalement à apporter un correctif.

C'est un argument qui a été présenté pour expliquer qu'il n'y avait personne de l'Université de Montréal qui s'était présenté à l'administration dans le but justement de peut-être aider au financement nécessaire à la levée de fonds, donc pour les rénovations du 1420. C'est donc faux, parce que moi je l'ai fait et j'avais approché deux, donc deux donateurs potentiels privés qui s'intéressaient donc à un possible investissement avec l'Université de Montréal à des fins éducatives.

Comme j'étais quelques semaines plus tard que la date limite de la tombée, enfin de ce qu'ils avaient officiellement donné comme espace, finalement, de quelques mois pour réagir de cette notion de la vente du 1420, ben, on m'a dit que c'était donc trop tard pour faire des démarches de ce côté-là. C'est tout. Merci.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Merci, Monsieur.

Alors on se retrouve demain soir, ici, à 19h. Merci d'être toujours là à cette heure tardive et à demain.

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2195

ET J'AI SIGNÉ:

LOUISE PHILIBERT, s.o.

2200